

# **ASSEMBLÉE PLÉNIÈRE**

Séance du 20 décembre 2011

## **AVIS DU CESER**

### **LE BUDGET PRIMITIF 2012 DE LA REGION MIDI-PYRENEES**

(ADOPTÉ)

**RAPPORTEUR : Madame Marie-Jeanne DERELLE**



## SOMMAIRE

<b>INTERVENTION DE MONSIEUR JEAN-LOUIS CHAUZY, PRÉSIDENT DU CONSEIL ÉCONOMIQUE, SOCIAL ET ENVIRONNEMENTAL RÉGIONAL</b> .....	05
<b>INTERVENTION DE MONSIEUR MARTIN MALVY, PRÉSIDENT DU CONSEIL RÉGIONAL MIDI-PYRÉNÉES</b> .....	13
<b>AVIS DU CESER – LE BUDGET PRIMITIF DE LA RÉGION MIDI-PYRÉNÉES</b> .....	21
<b>ANALYSE GÉNÉRALE DU BUDGET RÉGIONAL</b> .....	23
<b>I – LA POLITIQUE REGIONALE D’ENSEIGNEMENT, D’EDUCATION ET DE FORMATION</b> .....	27
LES LYCÉES .....	27
L’ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR .....	28
LA FORMATION PROFESSIONNELLE ET L’APPRENTISSAGE .....	29
<b>II – LA RECHERCHE ET L’INNOVATION, L’ECONOMIE ET L’EMPLOI</b> .....	30
LA RECHERCHE ET L’INNOVATION .....	31
L’INDUSTRIE, L’ARTISANAT ET LE COMMERCE .....	32
L’AGRICULTURE, L’AGRO-ALIMENTAIRE ET LA RURALITÉ .....	32
L’ÉCONOMIE TOURISTIQUE ET LE THERMALISME .....	34
<b>III – LE DÉVELOPPEMENT DURABLE ET LES TRANSPORTS</b> .....	34
LE CLIMAT, L’ÉNERGIE ET L’ENVIRONNEMENT .....	34
LA POLITIQUE RÉGIONALE DES TRANSPORTS .....	35
<b>IV– L’AMENAGEMENT ET L’ANIMATION DU TERRITOIRE ET L’EFFORT DE SOLIDARITE</b> .....	36
LES POLITIQUES TERRITORIALES .....	36
LES POLITIQUES RÉGIONALES DE SOLIDARITÉ .....	36
LES TECHNOLOGIES DE L’INFORMATION ET DE LA COMMUNICATION .....	38
LA CULTURE .....	38
LE SPORT .....	39
<b>V– LA PROSPECTIVE ET L’EVALUATION</b> .....	39
<b>CONCLUSION</b> .....	41
<b>EXPLICATIONS DE VOTE</b> .....	43
<b>ANNEXES</b> .....	69
LES RESSOURCES 2012 DU CONSEIL RÉGIONAL MIDI-PYRÉNÉES .....	71
LES DÉPENSES 2012 DU CONSEIL RÉGIONAL MIDI-PYRÉNÉES .....	72
L’ÉVOLUTION DES RATIOS FINANCIERS DU CONSEIL RÉGIONAL MIDI-PYRÉNÉES DEPUIS 2001 .....	75
<b>GLOSSAIRE</b> .....	83



**INTERVENTION DE MONSIEUR JEAN-LOUIS CHAUZY,  
PRÉSIDENT DU CONSEIL ÉCONOMIQUE, SOCIAL  
ET ENVIRONNEMENTAL RÉGIONAL**

Monsieur le Président de Région,  
Madame, Monsieur le Conseiller,  
Chers Collègues,

Nous sommes réunis ce matin pour la dernière assemblée plénière de l'année 2011. Nous accueillons le Président de la Région, Martin Malvy, qui vient partager avec nous le débat sur le projet de budget primitif de la Région, il s'exprimera dans quelques instants, et je l'en remercie.

Quatre moments rythmeront notre matinée :

Tout d'abord, le projet d'avis sur le budget primitif qui sera présenté par Marie-Jeanne DERELLE et soumis au vote, avis proposé par la commission 6.

Puis, conformément aux engagements pris en début d'année 2011, la révision de notre règlement intérieur a été entamée, je vous en présenterai les modifications soumises à votre approbation ce jour.

Ensuite, Patrick ROUX présentera le travail de réaction sur le schéma des formations sanitaires et sociales qui est soumis au vote. Ce projet a été réalisé par la commission 5.

Enfin, Jean-Marc THOMAS nous présentera l'Institut de Recherche Technologique (IRT) pour l'Aéronautique, l'Espace et les Systèmes Embarqués, que nous avons obtenus en juin au titre des investissements d'avenir.

<b>De nouveaux conseillers au CESER</b>
---

Dans le cadre des modifications de représentations, avec le départ d'Hervé OSSARD, Directeur de l'INRA, nous accueillons Hubert de ROCHAMBEAU, Président d'Agri-Campus, que j'ai le privilège de connaître puisqu'il fait partie des constructeurs du 3<sup>ème</sup> pôle de compétitivité Agrimip-Innovation ; nous accueillons également Sophie CAZARD pour la CFDT en remplacement de Michel CADIERGUES.

Conséquence du décret de janvier 2011 et de l'arrêté signé par le Préfet de Région, l'organisation syndicale SOLIDAIRES a désormais deux représentants au CESER, Christian TERRANCLE et Daniel MEMAIN, modifiant ainsi la représentation du 2<sup>ème</sup> collège.

Je leur souhaite la meilleure intégration possible dans notre assemblée.

J'ai demandé à Joseph BELLANCA, Vice-Président, d'examiner avec le 2<sup>ème</sup> collège leur insertion dans les commissions, dans le respect des équilibres entre les collèges.

A tous les quatre, je souhaite la bienvenue et renouvelle mon souhait que la diversité d'opinions nous permette de rechercher toujours la synthèse la plus dynamique et la plus utile possible dans la rédaction de nos avis.

J'aimerais rappeler en ce début de matinée que l'année 2011 aura été marquée, comme les précédentes mais de manière encore plus nette, par la crise économique. Sa durée nous fait plus durement ressentir ses effets. L'OCDE a tiré la sonnette d'alarme cette année encore. Ce sont 13 millions d'emplois qui ont été détruits et un chômage de 8,2% de la population active. La « Grande Récession » de 2008-2009 est encore très proche de nous.

Chaque jour arrive son lot de mauvaises nouvelles, pour la France menacée de perdre son triple A, de l'Europe mais aussi de la Chine et de l'Amérique du Sud.

### **Le chômage : une préoccupation constante**

Pour l'ensemble des catégories en Midi-Pyrénées, 206 500 chômeurs sont inscrits à Pôle Emploi, contre 203 700 un mois avant (+ 2 800) et 192 300 un an avant (+ 14 200). En Haute-Garonne, ce sont 100 000 chômeurs. Ce chômage touche toute la population des précaires aux emplois de catégorie A (une hausse de 6,6% en un an pour Midi-Pyrénées ; hausse de 7,6% toute catégorie confondue).

Le chômage de longue durée persiste lui aussi et met à mal la cohésion sociale.

A la fin des années 1970, il y avait 100 000 demandeurs d'emplois en Midi-Pyrénées, il y a aujourd'hui 100 000 demandeurs d'emplois en Haute-Garonne malgré AIRBUS !

#### *✧ Chômage des jeunes : une préoccupation majeure*

L'INSEE prévoit à l'horizon 2030 une augmentation de la population active de 15% pour la Région Midi-Pyrénées. Si ces chiffres montrent l'attractivité de notre région, ils pointent aussi la question des jeunes. Le dernier rapport de l'OCDE sur les Perspectives de l'emploi le rappelle suffisamment : 17,3%, c'est le taux de chômage des jeunes dans la zone OCDE. Mais ces chiffres sont encore plus alarmants en France : ce sont près de 23% des jeunes qui sont au chômage. Notre assemblée se préoccupe de longue date du devenir professionnel des jeunes dans leur ensemble.

#### *✧ Les jeunes : un chômage évident chez les non diplômés et les diplômés*

Le chômage des jeunes est une préoccupation dont il faut prendre la mesure. Nos jeunes diplômés actuels subissent de plein fouet la crise. Ils risquent d'en faire les frais plus longtemps qu'on ne le pense, victimes de « l'effet cicatrice ». De plus, ces jeunes formés et diplômés trouvent des emplois en deçà de leur qualification. Peut-on avoir une dynamique positive avec de telles situations? Il n'est pas sain pour notre économie de dévaloriser la qualité des jeunes diplômés.

Il faut redonner espoir à la jeunesse et à notre pays, un plan de relance de l'économie pour retrouver la croissance est une obligation.

Le chômage de masse porte atteinte à la démocratie et favorise la montée du populisme et de la démagogie.

## **☞ Une population fortement touchée en Midi-Pyrénées : les personnes handicapées**

La région Midi-Pyrénées connaît un des plus forts taux de chômage de personnes handicapées de France. Depuis novembre 2010, leur taux de chômage est en augmentation de 23,3 % et atteint 35 % en Haute-Garonne.

### **Préparer l'avenir**

*C'est dans cette perspective qu'il faut s'attacher à rendre compte des capacités et des potentialités de notre région. Ainsi, nous avons engagé une réflexion sur l'écosystème de l'enseignement supérieur, de la recherche, de l'innovation et de la technologie pour Toulouse et la région.*

### **Pour un écosystème de l'enseignement supérieur, de la recherche, de l'innovation et de la technologie pour Toulouse et la Région**

Après avoir été sollicité par Pierre COHEN, Président de la Communauté Urbaine du Grand Toulouse, pour mener une réflexion sur un écosystème de la connaissance, le Bureau, réuni le 30 septembre, a transformé cette demande en auto saisine.

Le CESER a déjà élaboré des avis sur la thématique de l'enseignement supérieur, de la recherche, de l'innovation. Il faudra également intégrer les enjeux du Grand Emprunt, l'avenir des pôles de compétitivité, de la recherche, l'innovation, la technologie, les filières industrielles et voir comment cela fonctionne en réseau pour Toulouse et les villes de la région.

Le Bureau du 2 Décembre 2011 a donné à la commission « Recherche-Transfert-Innovation-Energie » la charge et le rôle de chef de file pour la rédaction de l'avis en concertation avec les autres commissions qui s'exprimeront sous forme de contributions, chacune dans son champ de compétence, comme nous le permet l'article 17 de notre règlement intérieur.

Le Bureau a également validé le cahier des charges et la méthode de travail.

Cette thématique est au cœur des enjeux de la société française pour élever notre niveau de formation, de connaissance, développer la recherche, l'enseignement supérieur, les nouvelles technologies, c'est-à-dire faire reculer le chômage, la désindustrialisation et développer de nouvelles filières.

Notre collègue Henri-Paul BROCHET sera le rapporteur de ce travail collectif que nous avons programmé pour l'automne prochain, sa carrière dans l'industrie, la recherche et l'innovation nous sera utile afin d'identifier de nouveaux enjeux pour la métropole et les villes de Midi-Pyrénées.

Nous présenterons notre projet et l'étude d'appui à la Région qui est chef de file en matière d'innovation et peut-être intéressée par notre travail.

*Cet écosystème participe bien sûr à l'avenir et au devenir de notre développement économique.*

*Nous nous sommes ainsi placés dans l'obligation de résultats.*

## **L'industrie en Midi-Pyrénées : Des embellies mais aussi des craintes importantes**

Il est vrai que nous ne comptons pas parmi les grands secteurs qui suppriment des postes de travail comme dans l'industrie automobile. Nous avons deux secteurs en crise, les travaux publics et l'industrie du meuble, et peut être bientôt le bâtiment.

Nous avons prévu une réunion de travail en janvier 2012 pour évoquer la situation des branches professionnelles, notamment les travaux publics, le bâtiment. Le Comité national de suivi (CNS) du Fonds national de revitalisation des territoires (FNRT) réuni le 25 novembre a alloué une nouvelle enveloppe de prêts à la revitalisation des territoires. La zone d'emploi de Rodez (Aveyron) se voit attribuer dans ce cadre 1M€. Par ailleurs, des demandes de compléments d'enveloppes pour le territoire labellisé du Bassin d'emploi de Saint-Girons, Pays du Couserans, Bassin d'emploi de Lavelanet, Pays d'Olmes (Ariège) ont été acceptées.

Nous avons des secteurs d'activités porteurs malgré la crise que nous traversons.

### **✂ L'aéronautique**

Rappelons-le, lors du 49<sup>ème</sup> salon aéronautique du Bourget, Airbus a atteint un record commercial historique avec 418 commandes fermes et 312 options d'achat. Cela représenta 72,2 milliards d'euros ! Bien évidemment l'activité de notre tissu économique est dopée par ces chiffres. Au cours du 2<sup>ème</sup> trimestre, ce sont 7 250 emplois qui ont été créés. La reprise des embauches est beaucoup plus forte en Midi-Pyrénées (+ 1,1 %) qu'au niveau national (+ 0,2 %).

4000 emplois seront créés en 2012 en Europe, dont 2000 en France et 1500 à Toulouse.

Néanmoins, les inquiétudes sont fondées et d'autres secteurs souffrent.

### **✂ Les travaux publics**

Les travaux publics craignent fortement l'impact de la crise. Les collectivités territoriales vont revoir à la baisse leurs investissements. Le démantèlement de Dexia y est pour beaucoup puisque des emprunts ne pourront se faire. Certes, la création d'un pôle public de financement des collectivités locales (CDC – La Banque postale) début 2012 devrait prendre le relai du dispositif actuel de facilités de paiement géré par la Caisse des dépôts et consignations. Plafonné à 3 milliards d'euros, le dispositif exceptionnel en cours a déjà été consommé dans certaines régions et l'enveloppe initiale vient d'être portée à 5 milliards d'euros.

### **✂ Le bâtiment**

L'INSEE constate au cours du 3<sup>ème</sup> trimestre 2011 une baisse sensible du rythme de l'activité du bâtiment. C'est la première fois depuis 2009 que l'activité s'affaiblit. Les travaux marquent le pas aussi bien dans la construction neuve que dans l'entretien et l'amélioration des bâtiments existants. Ainsi, le rythme de la production fléchit. Dans le gros œuvre, c'est principalement la construction de logements. Celle de bâtiments non résidentiels chute



également. Le second œuvre ralentit essentiellement dans le secteur de la rénovation. Elle se maintient dans celui de la construction neuve. La baisse du rythme de l'activité devrait se poursuivre au 4<sup>ème</sup> trimestre 2011.

Je remercie mes collègues Patrick AYGOBERE et Alain CARRE pour les notes d'informations sur la situation de leur secteur professionnel.

### **Produire local : des perspectives à reconsidérer**

« Produire Français », réindustrialiser la France et l'Europe, tout le monde s'en préoccupe à 4 mois des élections Présidentielles, il était temps, pourvu que ça dure !

A côté de l'industrie, il y a tout le secteur agricole dont fort heureusement certains ne connaissent pas la crise.

A l'occasion du 9<sup>ème</sup> Salon de la Qualité Alimentaire (SISQUA) pour lequel je félicite la Région pour son engagement, on a pu mettre en valeur des filières agricoles qui font de l'excellence et savent valoriser leurs produits à travers des labels (IGP, AOP etc.), la bannière Sud-Ouest France.

Comme le soulignait Monsieur Jean-Louis CAZAUBON, Président de la Chambre Régionale d'Agriculture, « notre terroir et nos savoir-faire sont nos valeurs ajoutées », mais même si notre région se démarque par de nombreux produits d'exception, il faut également avoir le courage de parler en toute simplicité des concurrences fortes dans nos domaines de production :

- 50 % de notre consommation de porc profitent à l'Espagne et au Danemark, que ce soit sous forme de viande fraîche ou de salaison. Certes, les jambons sont bien séchés sur nos terroirs, mais ils ne proviennent pas, pour une grande partie, de notre production.

- 80 % de la viande que l'on trouve dans les grandes et moyennes surfaces comme dans la restauration toulousaine proviennent d'Allemagne et d'Argentine pour le bœuf, d'Australie, de Nouvelle-Zélande pour le mouton et l'agneau !

Pourquoi? Parce qu'elles sont moins chères d'environ - 20 %. La main d'œuvre, les coûts de production, le prix de l'alimentation sont moindres. Cette situation dure depuis plus de 30 ans.

Je remercie Lucien MAZENC et Jean-Claude FLAMAND pour les notes qu'ils m'ont envoyées et qui confirment cette situation.

Nous partageons les efforts de la Région et nous soutenons les initiatives courageuses comme le SISQUA. L'agriculture régionale doit avoir les moyens de développer toutes les filières bio, de labels et des produits standards dans des conditions sanitaires parfaitement sécurisées et écologiquement responsables, pour tous les revenus sans être obligée d'importer. La coopération agricole doit être soutenue dans ces initiatives pour produire local et non harcelée de débats publics, recours et procédures.

Il me paraît indispensable d'étendre la réflexion à l'ensemble de la distribution au moment où l'on doit réfléchir à la consolidation des filières régionales pour développer l'agriculture de proximité, où la France perd des parts de marché parce que nous renonçons à produire !

A côté des produits de références et de fierté comme le porc noir de Bigorre, le poulet du Gers ou le Roquefort, il faut également prendre en compte une dimension sociale qui est de pouvoir nourrir tous les Français, ceux qui ont les moyens de payer les produits labellisés, produits festifs et ceux pour lesquels le budget alimentation doit se faire le plus léger possible !

Notre Région a les moyens de s'engager et de produire pour tous dans d'excellentes conditions de sécurité alimentaire, en laissant aux consommateurs la liberté de choisir !

### **L'environnement : une préoccupation majeure en Midi-Pyrénées et pour les générations futures**

Alors que l'été indien s'est éternisé dans notre région, les températures commencent à peine à baisser, nous sommes en décembre, des plantes ont déjà relancé leur cycle de floraison ;

Alors que la première tempête hivernale vient de traverser la France ;

Force est de reconnaître que notre climat s'emballer et que notre environnement en pâtit. De toute évidence il y a urgence, nous le savons. Le sommet de Durban vient de se tenir et les grands pays émetteurs de gaz à effet de serre ont accepté de s'inscrire dans un accord global de réduction des émissions de CO<sub>2</sub> qui devra être élaboré d'ici 2015, mais qui n'entrera en vigueur pas avant 2020. Le cadre juridique prévu reste encore très flou et le laps de temps trop long face à l'urgence.

Néanmoins, tout n'est pas sombre, le protocole de Kyoto, qui devait arriver à échéance fin 2012, est sauvé : l'Union européenne, la Norvège, la Suisse ont accepté de le prolonger.

Enfin, le changement de la présidence de l'Union européenne (le Danemark succèdera à la Pologne) est un point positif, l'Europe restera tout comme à Durban un moteur et un acteur engagé dans les futures négociations.

### **Les travaux du CESER**

Venons en maintenant aux travaux qui vont être soumis à votre vote. Ils concernent dans l'ordre le budget primitif et le schéma des formations sanitaires et sociales.

#### ***✧ Le Budget primitif***

Le CESER reconnaît les difficultés rencontrées par le Conseil Régional pour évaluer ses ressources, tributaire des décisions financières de l'Etat qui lui assure aujourd'hui 64% de ses ressources. Le CESER regrette que le Conseil Régional soit obligé de compenser les désengagements de l'Etat y compris dans les territoires en prenant en charge des dépenses nouvelles, sans quoi des projets ou des services ne pourraient plus être réalisés ou rendus.

Le CESER tient à souligner les efforts du Conseil Régional à poursuivre ses interventions en 2012 sur ses cœurs de compétences et même au-delà, grâce à une gestion prudente et responsable, cependant il s'interroge sur la capacité financière d'un tel engagement sur la durée compte tenu de la dégradation du contexte économique et financier. Il considère que la perte de confiance dans les engagements financiers de l'Etat rend de plus en plus difficile la

co-construction de projets entre l'Etat et la Collectivité, comme l'atteste notamment le Contrat de projets régional des formations (CPRDF).

Le Budget primitif 2012 de la Région Midi-Pyrénées se caractérise également par une croissance des dépenses d'investissement, réalisée grâce à des dépenses de fonctionnement maîtrisées. Le Conseil Régional a choisi de financer ses investissements en ayant recours à l'autofinancement. Pour le CESER, tout en reconnaissant sa maîtrise budgétaire en période d'incertitudes, il suggère à la Région de recourir à l'emprunt pour des investissements, d'avenir et de rattrapage, sa situation financière le lui permet. Le CESER l'avait déjà proposé dans son avis sur les Orientations budgétaires 2012. Aussi, il appelle le Conseil Régional à entamer une réflexion sur des nouvelles sources de financements pour assurer ses politiques : création d'un pôle financier public, appel à l'épargne populaire, comme l'on fait d'autres Conseil Régionaux, cette dernière proposition permettant de recréer un lien entre citoyens/entreprises et la Collectivité avec l'adhésion placée dans le projet politique.

Le CESER rappelle chaque année son attachement à la Conférence des grands exécutifs rarement réunie, qui permettrait qu'une concertation s'exerce entre Collectivités et plus particulièrement en matière financière et dans le domaine des investissements structurants. A défaut d'une clarification en 2012 sur les compétences des Collectivités et sur les ressources qu'elles devraient avoir pour les assurer, le CESER a de fortes inquiétudes sur le futur des actions régionales dès l'année 2013. Le CESER souhaite que cette clarification intervienne dans un nouvel Acte de la décentralisation.

Le CESER donne son avis sur le budget primitif et manifeste son souhait de renforcer un travail collaboratif et régulier, comme dans d'autres CESER. Améliorer toujours les relations de travail, être informé des chantiers respectifs engagés par nos assemblées, travailler ensemble à partir des schémas régionaux d'aménagement du territoire, sur la prospective ou l'évaluation, cela peut se faire sans aller vers la cogestion de l'élaboration de politiques, car notre assemblée y perdrait son autonomie et sa capacité à produire des avis.

Il appartient à la Région, et à vous Monsieur le Président, de décider s'il faut recourir à un emprunt obligataire comme le font d'autres régions, sachant qu'un emprunt doit être toujours remboursé !

### *✂ Le schéma des formations sanitaires et sociales*

Suite à la loi du 13 août 2004 sur le transfert de compétences aux collectivités, la Région a adopté un 1er schéma régional des formations sanitaires et sociales en mars 2007 au terme d'une large concertation avec les professionnels des secteurs sanitaire et social.

En associant ces deux secteurs, la Région Midi-Pyrénées a tenu compte des besoins d'emploi des deux filières, de leurs problématiques communes et de leur répartition sur les territoires.

La Région est ainsi chargée du financement de formations initiales des travailleurs sociaux et du fonctionnement des établissements de formation aux professions paramédicales. Elle est également chargée de l'attribution et du paiement des bourses aux étudiants inscrits sur ces formations.

Ce 1er schéma arrive à son terme et la Région va élaborer son second schéma pour la période 2012-2016 dans un contexte fortement complexifié depuis 2007, tant économiquement que socialement, entraînant des enjeux forts pour les secteurs sanitaire et social.

Le CESER souligne tout d'abord le pilotage politique et stratégique dont a fait preuve la Région Midi-Pyrénées en n'hésitant pas parfois à aller au-delà de ses compétences. Elle décide ainsi de maintenir les bourses des formations sanitaires et sociales à l'existant alors que les décrets revoyaient leur calcul à la baisse, et l'investissement régional au niveau du bâti des écoles, compte tenu de la vétusté criante des locaux et des risques encourus en terme de sécurité par les utilisateurs, alors qu'elle n'a à sa charge que le fonctionnement de celles-ci.

Sur les quatre axes stratégiques que sont "Axe 1 - Affiner la réponse aux besoins d'emploi et de compétences des territoires", "Axe 2 - Poursuivre la promotion de la formation tout au long de la vie", "Axe 3 - Développer une offre de formation performante", "Axe 4 - Piloter le dispositif sur la base d'une observation partagée", le CESER a émis quelques remarques que Patrick ROUX vous rapportera au nom de la commission 5.

### **En conclusion**

Je pense que la France n'échappera pas à un plan de relance de l'économie, puisque nous terminons le dernier trimestre 2011 avec un taux de croissance à zéro et des prévisions identiques pour le 1<sup>er</sup> trimestre 2012. Il appartient à l'Etat d'en décider et aux grandes collectivités de voir comment elles peuvent accompagner.

La crise de la dette, la crise de l'euro et de l'Europe, l'augmentation du chômage et la perte d'emplois industriels nécessitent un sursaut collectif pour redonner des perspectives à la jeunesse et au pays.

### **Triple A pour la France et Triple faute !**

Mais il faut d'autres propositions, d'autres mesures pour relancer la croissance sans laquelle il n'y a pas de réponse au chômage de masse et à la précarité.

Notre économie ne peut dépendre des agences de notations qui ont été aveugles au moment de la crise des « Subprimes » de 2008, et ont couvert les comptes truqués de la Grèce.

Bien sûr, il faut réguler le marché et maîtriser la spéculation financière.

Ces efforts qui sont demandés aujourd'hui, sans réforme fiscale, sans taxe sur les dividendes ne peuvent reposer sur les seuls citoyens, les efforts doivent être mieux partagés pour ne pas sacrifier le pouvoir d'achat et la relance de l'économie.

Je vous remercie de votre attention.

## **INTERVENTION DE MONSIEUR MARTIN MALVY, PRÉSIDENT DU CONSEIL RÉGIONAL MIDI-PYRÉNÉES**

Monsieur le Président,  
Mesdames, Messieurs,

Je suis heureux d'être parmi vous une nouvelle fois, ce qui prouve la durée de nos actions. Comme vous l'avez fait, je souhaite saluer les nouveaux membres du CESER et enfin vous remercier pour la contribution que votre assemblée apporte au débat à travers vos avis qui sont observés avec attention, vous le savez. Quand l'occasion m'en est donnée, je salue publiquement la qualité de ces relations entre votre assemblée et la nôtre, le travail constructif que nous poursuivons par le biais de nos relations.

Votre avis sur le projet de budget pour 2012 n'échappe pas à la règle, je l'ai lu avec intérêt, et vous me permettrez de prendre un peu de temps pour vous en parler. Je ne reviens pas longuement sur le contexte, vous avez bien noté les difficultés auxquelles est confronté le Conseil régional, comme la plupart des collectivités, mais d'une manière aggravée car nous n'avons plus de recettes particulières hors les cartes grises et, vous l'aurez remarqué, les transferts de recettes qui nous ont été attribuées reposent sur des bases qui sont plutôt réduites qu'accrues. Quant à la TIPP, nous faisons tout pour réduire les consommations d'énergie et de pétrole.

Difficultés qui sont aggravées par les désengagements successifs du Gouvernement qui nous charge de dépenses nouvelles, faute de quoi bon nombre de services ne seraient plus assurés. Pour ne donner qu'un exemple, celui de l'aide à la modernisation des PME (leur adaptation, leur extension, leur construction): depuis juillet 2007, l'État s'est retiré et nous a laissés seuls, avec l'Europe et les autres collectivités que nous appelons en partenariat. Je pourrais citer d'autres exemples de l'effacement de l'État, où les collectivités locales, la Région en première ligne, sont devenues seules responsables, sans abondement de leurs moyens.

Une tendance qui n'est à mon avis pas près de s'inverser, si j'en crois les annonces faites sur la réduction des dotations aux collectivités. J'ai entendu ces jours derniers, la proposition faite par un responsable politique d'une réduction de 10 milliards d'euros en cinq ans des dotations aux collectivités. Monsieur le Président, vous avez évoqué les difficultés que rencontre le secteur du bâtiment et des travaux publics. Je regarde le Président de la Chambre régionale des Métiers, et vous le dis : 10 milliards d'euros de moins de dotations aux collectivités, c'est à peu près 25 000 emplois de moins dans le bâtiment et les travaux publics. Il faut le savoir. Les collectivités locales fournissent 75 % de l'investissement public. À chaque déclaration intempestive, il faut répondre par la vérité.

Nous avons tiré les conséquences de la situation nationale ; personne ne songe, aujourd'hui, à nier les difficultés des finances publiques, ce serait irresponsable et absurde. À l'occasion du débat sur les orientations budgétaires, nous avons souligné l'évolution de la situation financière avec le risque d'une dégradation de l'épargne, de l'autofinancement et parallèlement l'obligation d'une réduction de l'appel à l'emprunt. Je reviendrai sur ce sujet.

Un nouveau tour de vis sur les dépenses de l'institution, vous l'avez remarqué à l'examen du budget, et l'heureuse surprise de quelques recettes supplémentaires, pas grand-chose, qui hélas ne seront pas renouvelées l'an prochain. L'agence de paiement à qui nous avons dit qu'elle nous avait appelés trop fortement pour des actes qu'elle menait, nous a remboursés 3 M€, mais l'an prochain nous ne pourrions pas lui demander de les rembourser une seconde fois. Bref, quelques recettes de poche, une dizaine de millions d'euros qui sont arrivés là mais qui sont exceptionnels.

En 2010, il faut le rappeler, Midi-Pyrénées était la deuxième région de France la moins endettée, 103 € par habitant pour une moyenne nationale de 241 €. Nous avons maintenu un niveau d'investissement élevé et j'attire votre attention sur ce sujet, 151 € par habitant en 2010, 154 € par habitant en 2011. Nous avons progressé et nous sommes dans le peloton de tête des 5 régions françaises sur 26 qui investissent le plus par habitant.

Nous sommes la Région qui investit le plus par habitant en matière de lycées, en matière d'enseignement supérieur, et en matière de transports. On peut difficilement aller plus loin, vous le comprendrez, et je souhaite insister sur ce point. Quand les situations budgétaires des collectivités sont dégradées, on s'en prend aux élus qui sont à leur tête, et c'est normal. Quand elles sont saines, on estime toujours qu'on aurait pu faire plus. J'ai été maire, je sais ce qu'il en est.

J'ai souvent rappelé que notre force ici, à la Région, résidait dans notre épargne et dans la nécessité qui est la nôtre de préserver cette épargne ; c'est plus vrai que jamais puisque nos recettes n'augmentent plus. Peut-être vont-elles même baisser l'an prochain. Le budget de l'an prochain sera, à mon avis mais nous en discuterons, plus difficile que celui de 2012. Nous n'avons plus pour rembourser nos emprunts supplémentaires, qu'à aller tirer dans l'épargne pour rembourser, puisque nos recettes n'augmentent plus, ou à réduire nos dépenses d'intervention. Il n'y a pas de miracle.

C'est comme à la maison, si le salaire n'augmente pas, si les revenus n'augmentent pas, il devient difficile de renouveler la voiture, sauf à diminuer d'autres dépenses. Comme on ne peut pas réduire la facture d'électricité, on commence par réduire les dépenses qui ne sont pas jugées prioritaires.

Nous sommes exactement dans la même situation. Notre force est bien notre épargne nette, qui est de 230 M€. 12 à 13 Régions en France - sur les 26 - ont aujourd'hui moins de 120 à 130 M€ d'épargne nette. Nous en avons 230 M€, c'est-à-dire que pour investir autant que nous, les autres Régions sont déjà obligées d'aller emprunter 130 M€ à la banque, que nous, nous avons en plus en autofinancement. Je crains qu'un certain nombre de collectivités se voient rapidement refuser l'accès à l'emprunt par les banques, au-delà des difficultés qu'on rencontre aujourd'hui pour emprunter.

J'ai lu vos suggestions, Monsieur le Président, et vous les avez rappelées, de l'appel à l'épargne populaire comme l'ont fait certaines régions, mais ce n'est pas nouveau. Raymond BARRE a été maire de Lyon en 1992-1995, il a été le premier à ma connaissance à lancer un emprunt par l'épargne populaire. Pourquoi cela n'a-t-il pas été suivi ? Parce que l'appel à l'emprunt, j'ai déjà eu l'occasion de le dire, mais vous y revenez, l'appel à l'emprunt local d'obligation populaire coûte plus cher que l'appel à la banque. Quand on peut emprunter à la banque un peu moins cher, on ne va pas aller faire appel à l'épargne dite populaire. Comment cela fonctionne-t-il ? Cela fonctionne par les banques : il faut leur demander de lancer l'appel à l'épargne populaire, la collectivité n'a pas les moyens de le faire directement, et les banques prennent leur commission qui s'ajoute aux intérêts. Pour que l'emprunt soit un succès, il faut un intérêt qui soit à bonne hauteur.

J'ai là quelques chiffres pour préciser mon propos : vous nous donnez la leçon en disant « vous devriez y aller parce que vous feriez des économies », mais on y serait allés si les chiffres vous donnaient raison ! Un emprunt de 100 M€ que fait aujourd'hui une région lui coûtera sur 10 ans, 60 M€ d'intérêts en épargne populaire.

Nous disposons de contrats auprès de la Banque Européenne d'Investissement et de la Caisse des Dépôts et Consignations. Au cours d'aujourd'hui, le même emprunt de 100 M€ nous coûterait, en remboursements, 52,8 M€. Cela fait donc 7,2 M€ de moins à rembourser par les systèmes qui sont les nôtres aujourd'hui. Il faut l'avoir à l'esprit. Est-ce qu'on n'ira pas demain ? Question. Si l'accès aux banques devient difficile, on ira, mais ce serait vraiment le pis aller. Cela voudrait dire que la situation s'est aggravée, s'est détériorée et que c'est encore plus difficile qu'aujourd'hui.

Je voulais le rappeler parce qu'il est bien évident que si la situation était meilleure, nous aurions eu recours à l'épargne populaire ; hélas ce n'est pas une situation moins chère.

Je reviens à notre projet de budget. Nous maintenons notre niveau d'autofinancement brut. Je l'ai dit, le plafond d'emprunts, 99 M€ pour 2012, est au même niveau qu'en 2011 ; par contre, pari sur l'avenir, nous majorons de 23 % nos autorisations de programme, donc d'engagements d'investissement au titre de l'année 2012. C'est un pari et c'est la marque d'une volonté. Il faudra que les crédits de paiement suivent en 2013 et 2014.

Quant à la section de fonctionnement et d'intervention, le vocabulaire est difficile, tout le monde a l'impression que ce sont les dépenses courantes, mais ce sont majoritairement des dépenses pour les tiers. Les dépenses de toute l'institution, y compris le CESER, ne représentent que moins de 3 % du budget de la Région. Les dépenses d'intervention et de fonctionnement 1,9%, du fait essentiellement des dépenses mécaniques. Aidez-nous d'ailleurs : s'il n'y a pas la création d'une ressource propre pour les transports collectifs, les régions ne pourront pas aller plus loin pour les déplacements en trains.

Pour vous donner un exemple : la ville de Figeac perçoit le versement transport pour son service de transport collectif, tout employeur de plus de 9 salariés verse quelque chose, mais vous le versez à l'intérieur de la commune, vous ne le versez pas si vous êtes de l'autre côté de la limite de la commune. L'entreprise de l'autre côté de la rocade paie plus, et nous nous n'avons rien comme recettes particulières pour faire fonctionner les transports collectifs, cela ne peut pas durer. Tout le monde le sait, il faudra bien prendre des décisions à un moment.

Quelques marges de manœuvre et un objectif : l'emploi à travers ses diverses déclinaisons. Ce budget est le pari de l'intelligence : la recherche, l'éducation, la formation représentent 450 M€ par an, soit 40 % du budget hors rail. Nous allons poursuivre et amplifier nos politiques en direction de l'activité économique. Avec plusieurs innovations que vous avez pu lire dans le budget, nous élargissons nos interventions dans le secteur du développement durable en respectant nos engagements pris en matière de transport. J'en profite pour redire qu'il n'est pas question qu'on aille plus loin sur la route ; nous avons pris, nous sommes la dernière région à l'avoir fait, des engagements au titre des PDMI. Nous allons achever Rodez Toulouse, nous allons achever Auch Toulouse, et si l'État suit, nous allons réaliser Saint-Béat, nous allons participer à la mise à 2 fois 3 voies de la rocade sur Toulouse, mais l'État va être défaillant l'année prochaine je pense, et il n'est pas question que nous participions à d'autres chantiers routiers. Les Régions n'y sont plus, nous n'y sommes plus, car nous n'avons plus les moyens de le faire. Rail oui, route d'autres devront prendre le relais, notamment l'État sur le peu qui lui reste de routes nationales.

Vous avez vu que, nous augmentons les budgets de la culture et du sport, en matière d'investissement notamment, et quelque peu en fonctionnement.

Je reviens sur le pari sur l'intelligence. Sur les lycées, nous allons commencer des travaux considérables au lycée Fermat, des travaux considérables également à Saint-Sernin qui avait été oublié et laissé pour compte, nous allons construire à Tournefeuille la partie enseignement général du lycée Françoise qui est le lycée reconstruit après AZF. Je passe mon temps à insister auprès des recteurs successifs, il y en a eu trois dont le premier est aujourd'hui Vice-président de la Région, pour que les formations soient élevées au Mirail, je me suis battu pour cela tous les ans. Il y a des classes prépa au Mirail. Au dernier classement des lycées de la Haute-Garonne, le lycée du Mirail a été classé n°1 des lycées publics. Attention à ne pas lui donner une mauvaise image alors qu'il est un excellent lycée. On va construire Tournefeuille ; le Recteur s'est engagé à ce que l'évolution des formations au lycée du Mirail se poursuive, et les 50 000 habitants de Tournefeuille et Plaisance ont bien droit à avoir un lycée d'enseignement général à proximité.

Nous allons élargir les lycées de Lavaur et de Gaillac pour répondre aux besoins du nord-est toulousain, nous ferons de gros travaux à Marie Curie à Tarbes.

Nous allons lancer l'opération sur Villefranche-de-Lauragais, les premières études seront faites cette année, pour un lycée d'enseignement général, de 600 élèves, pour un budget de 25 M€.

Tous les ans, nous mettons 5 M€ sur la maîtrise des dépenses d'énergie dans les lycées : nous en mettrons 10 à partir de 2012, 10 par an pour aller plus loin. Nos lycées sont d'ailleurs relativement en bonne santé, à mi-hauteur de la grille nationale, ce qui n'est pas mal.

Concernant la formation professionnelle, comme vous le savez, nous avons acté le 24 novembre dernier le CPRDF, avec une hypothèse de croissance du nombre d'apprentis de 5 000 sur la période 2011-2013. Les annonces faites par le Gouvernement sont totalement déraisonnables : 800 000 apprentis de plus en France en cinq ans, c'est le doublement des apprentis en Midi-Pyrénées - 15 000 de plus alors qu'il y en a 18 000 aujourd'hui.

5 000 apprentis sur deux ans, cela a été l'exigence du COM. Cependant, ce n'est pas nous qui recrutons, ni les CFA, ce sont les employeurs, les PME et les PMI qui, si elles ont les moyens, recruteront des apprentis. Je crois qu'on sera loin des 5 000 à l'arrivée, mais c'est ce qui était demandé a minima. Nous allons essayer de faire en sorte que l'augmentation se fasse à la fois au bénéfice de l'Éducation nationale et des CFA : il faut que l'apprentissage se développe, il faut qu'il prenne pleinement sa place dans nos lycées d'enseignement professionnel. Des CFA départementaux ont été créés, l'apprentissage fonctionne bien dans certains lycées ; je le dis avec beaucoup de sincérité, le refuser dans nos lycées, c'est laisser le secteur privé prendre la place de l'Éducation nationale. Il faut que nous fassions entrer la formation par alternance dans nos lycées. Si les apprentis ne vont pas dans les lycées, ils iront dans d'autres établissements ; c'est la raison pour laquelle je souhaite que la progression se fasse pour 50 % dans les centres de formation par apprentissage, pour 50 % dans nos lycées.

Nous lancerons cette année ce que nous avons appelé le service public régional de la formation professionnelle, ce n'est pas tout à fait ce qu'on voudrait, mais on veut donner un signe politique. La formation professionnelle doit retomber dans l'escarcelle des régions alors que le Gouvernement ne pense qu'à reprendre en main ce secteur qui est majeur. Le service public régional de la formation professionnelle que nous lançons est une action claire destinée à l'accompagnement pluriannuel des jeunes, ou des moins jeunes, en grandes difficultés.



Nous avons évoqué au moment des élections l'hypothèse d'un essaimage de l'école régionale de la deuxième chance. Nous allons, très prochainement, fêter le millième jeune passé par l'école de la deuxième chance avec à peu près 70 % d'insertion. À partir de 2012, je souhaite que nous puissions ouvrir la première antenne de l'école de la deuxième chance en région, il faut trouver les partenaires, Conseils généraux, mairies, mais la décision est prise nous ouvrirons 60 places.

En matière d'apprentissage, une nouvelle convention quinquennale sera signée avec les CFA en début d'année. Les formations sanitaires et sociales, je vous en ai parlé à plusieurs reprises, j'insiste, ne sont pas de la compétence transférée aux régions, mais peut-on pour autant, à partir du moment où personne ne va prendre notre place, laisser des jeunes rentrer dans des établissements comme les écoles d'infirmières de Toulouse pour lesquelles la commission de sécurité demande fermeture ? Non. L'hôpital le ferait bien, mais l'hôpital répercuterait le montant des emprunts sur la Région au titre du prix de journée. La Région est intervenue sur Pamiers, sur Castres, sur Tarbes, nous interviendrons sur Toulouse. Nous avons réussi à faire un plan de financement avec une participation du CHU, de la ville de Toulouse qui va céder le terrain à la Cartoucherie. Nous allons donc reconstruire les dix écoles de formations sanitaires et sociales de Toulouse. A Albi, nous voulons également reconstruire l'école. En même temps, nous allons augmenter le nombre d'infirmières formées, 150 infirmières supplémentaires.

Le fait de ne pas avoir la compétence, on le voit bien, n'interdit pas d'avoir l'obligation d'agir. Nous irons également plus loin en matière de formation, en proposant aux apprentis à partir de la rentrée prochaine l'ordinateur portable que nous avons attribué aux lycéens. Les apprentis entrant en CFA ou en Bac pro se verront proposer l'Ordilib'.

Dans le domaine de la recherche, nous allons participer à Aerospace Campus, à la construction de la bibliothèque de santé de l'Université Paul Sabatier, si l'État suit - et aujourd'hui l'État ne garantit pas son intervention -, à la reconstruction de l'UFR de psychologie au Mirail. Vous avez évoqué l'IDEX, j'espère que le gros travail qui a été fait par l'université de Toulouse et les écoles depuis quelques mois assurera sa reconnaissance après la création de la SATT et l'approbation de l'IRT (Institut de Recherche Technologique Aéronautique) qui n'est pas encore tout à fait signé.

Nous augmenterons le nombre de doctorants et post-doctorants, et poursuivrons nos appels à projets : appels à projets Aerosat dans le domaine de l'aéronautique, Lapérouse pour l'utilisation des technologies à des fins civiles de l'espace, c'est Eco-Innov pour les énergies nouvelles renouvelables Eco-Innov. Nous allons lancer sur le numérique Agile IT, et Epicure sur l'alimentaire. Ce sont donc cinq appels à projets que nous allons lancer tous les ans, qui représentent cette année 11M€ de budget.

Dans le cadre du Schéma Régional de Développement Economique (SRDE), vous avez vu que nous poursuivons les contrats d'appui - 962 contrats d'appui ont déjà été signés avec des entreprises de Midi-Pyrénées, l'aide aux filières et aux clusters, le fonds de garantie pour l'artisanat, le commerce et le tourisme et à la fin du premier trimestre, nous aurons signé avec tous les départements les conventions d'application du SRDE.

Dans votre rapport Monsieur le Président, vous indiquez à juste titre que la Région devrait s'affirmer comme chef de file ; nous le sommes de fait avec le SRDE, bien que la loi nous l'ait retiré. Il était prévu jusqu'en 2009, la loi ne l'a pas renouvelé, il était expérimental. Il contraignait les autres collectivités à signer les conventions avec les Régions, pour intervenir dans le domaine économique. La loi n'a pas été renouvelée, mais nous avons renouvelé le

SRDE et nous nous sommes à nouveau tournés vers les départements qui vont signer avec nous des conventions, mais il faut bien voir que la loi va à l'encontre de la démarche que vous souhaitez et que je souhaite aussi.

Je veux rappeler qu'au-delà des trois pôles de compétitivité classiques que vous avez évoqués, Monsieur le Président, il y en a désormais deux autres. Nous sommes engagés dans le pôle Eau avec Montpellier et tout récemment dans le pôle Énergies renouvelables Derbi - dont le siège est à Perpignan. Nous sommes donc maintenant partenaires de 5 pôles de compétitivité.

Dans le domaine de l'énergie, le plan Énergies Midi-Pyrénées - 260 M€ sur dix ans - est le premier de cette nature au plan national. Son objectif est ambitieux : intervention en matière de performance énergétique, sur 7 000 logements par an en Midi-Pyrénées pendant dix ans - 3 500 dans le secteur privé, 3 500 dans le logement social. Nous allons à la rencontre de tous les acteurs à partir du début de l'année dans les départements pour aller expliquer cette politique.

Je ne reviens pas sur le schéma haut débit, ni, Monsieur le Président sur les politiques territoriales. Par contre un mot sur les transports. Nous avons commencé à payer Tours Bordeaux en rappelant à RFF qu'il n'était pas question un seul instant que l'on se substitue aux collectivités défaillantes. On s'est engagé exceptionnellement, bien que ce n'était pas à nous de le faire, avec les recettes qui sont les nôtres, afin d'avoir le TGV. En effet, je n'imagine pas que Toulouse puisse être la seule ville de France, et Midi-Pyrénées la seule région de France, qui n'ait pas le train à grande vitesse dans les années qui viennent. Quelle pénalité économique ! Que Bordeaux soit à deux heures de Paris et que nous en soyons à 5 heures 17, qui peut imaginer cela ?

Mais nous dire, comme nous le dit Madame KOSCIUSKO-MORIZET ou Monsieur MARIANI : nous avons constitué ensemble une enveloppe de 330 M€, nous l'État pour 170 M€, vous les collectivités pour 140 M€, c'était une réserve pour taux de change, et nous avons prévu que si elle n'était pas consommée, chacun reprendrait ses billes au prorata. Venir nous dire maintenant, on prend là-dedans pour payer pour les collectivités qui ont refusé de payer, non hors de question ! J'ai écrit au Président de RFF pour lui dire qu'au prochain versement, je retiendrai la somme qu'il nous demande en trop, et que nous refusons de payer. Hier la réunion, vous l'avez vu dans la presse, s'est bien passée : les demandes du Tarn-et-Garonne sur les fuseaux ont été acceptées, le fuseau nord pour Auvillar et le fuseau de Bressols tel qu'il avait été revu ; ce sont les fuseaux qui ont été approuvés hier, mais pas encore la manière dont ces territoires sont traversés, viaduc, remblais, tout cela est une discussion qui viendra par la suite.

On peut s'inquiéter en écoutant Madame KOSCIUSKO-MORIZET nous dire qu'elle va lancer une étude maintenant pour savoir quelle est la rentabilité, l'opportunité... Elle n'a pas entendu Monsieur BORLOO et le Premier ministre venir à la télévision se flatter des 2 000 kilomètres de TGV qu'on allait faire ? Et maintenant on se pose des questions ? On ne va pas faire marche arrière !

Je suis un peu long Monsieur le Président, je vais donc abréger, et personne ne m'en voudra si je suis plus bref sur le développement durable. Un mot après avoir évoqué le plan énergies. Nous mettrons en place un dispositif renforcé sur le biogaz, sur les réseaux de chaleur et nous ferons une étude sur l'hypothèse de création d'un opérateur régional en matière de création d'énergies renouvelables. Après tout, nous apportons des aides sur la création d'énergies renouvelables, pourquoi ne deviendrions-nous pas directement investisseurs ou co-

investisseurs ? Nous avons inscrit des financements au budget et nous verrons au résultat de l'étude si nous donnons suite.

Plusieurs innovations également en matière agricole.

Bref Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, un budget qui dans la conjoncture me paraît tourné vers l'avenir, en particulier vers l'appui aux territoires, et la solidarité envers les jeunes.

Je veux être clair sur la carte jeune qui sera créée dans le courant de cette année. En 2004, nous avons créé le chèque lecture, pour que les jeunes puissent avoir accès aux livres, avec comme objectif le principe de la gratuité dans les établissements. L'ordilib' nous a, à tous, ouvert les yeux. Quand cette année encore à la rentrée de septembre, 75 % des jeunes qui sont venus acheter cet ordinateur portable sont dans des familles dont le revenu salarial du père et de la mère est inférieur à 2 000 € mensuel avec deux enfants. Quand 25 % sont dans des familles dont le salaire mensuel est inférieur à 830 €, quand on voit des parents venir chercher l'ordinateur et qu'ils pleurent en disant « jamais je n'aurais imaginé que je pourrais acheter un ordinateur à mes enfants ».

Nous avons dit, et je le maintiendrai, que sur la carte jeune nous mettrons un peu plus – 30 € de plus - pour ceux qui sont les plus pauvres, et pour ceux qui ont plus de 3 500 / 4 000 € de salaire par mois, 30 € de moins pour jouer de la solidarité.

En conclusion, je voudrais, Monsieur le Président, vous dire un mot à propos de l'autosaisine que votre bureau a décidée sur la base d'études à conduire sur, si j'ai bien compris, l'irradiation du territoire régional par la recherche et le savoir, notamment depuis la métropole. C'est un souci que nous partageons tous. Je voudrais souligner que l'Agence régionale de l'innovation fait bien son travail et on ignore trop qu'elle travaille avec 300 PME. Midi-Pyrénées Croissance fonctionne bien : elle est entrée dans 80 à 90 entreprises, et ira au-delà.

J'espère qu'en début d'année, nous aurons enfin le fonds d'amorçage qui nous manque depuis un an parce que, mais je ne veux pas faire ici de politique malsaine, le Gouvernement s'est obstiné dans un mécanisme de fonds d'amorçage que Bruxelles. Aujourd'hui c'est fait. Le président de l'IRDI et le Directeur régional de la Caisse des Dépôts que j'ai rencontrés il y a quelques jours m'ont confirmé que le système pourrait être en place en début d'année. Il y a quelques jours, nous avons décidé ensemble, Monsieur le Président, de lancer une étude sur la chimie verte, mais après le schéma régional de développement économique dont j'ai parlé, après le schéma régional de l'enseignement supérieur que nous avons voulu initier et qui va nous permettre de signer les premiers contrats de site en début d'année, après le schéma de l'innovation, nous sommes dans la réflexion du projet que nous aurons à présenter en 2012 à Bruxelles pour la future génération des fonds européens FEDER. Nous allons mener un an de réflexion partagée avec l'État, la Région, vous-mêmes, et je vous propose que nous recherchions ensemble les meilleures conditions de la réflexion qui doit nous conduire vers une meilleure coopération, et vers une mutualisation des études. Le temps n'est pas à mener diverses études sur le même sujet ou presque, sans coordination ni réflexion. Je sais que c'est l'esprit dans lequel vous travaillez, c'est aussi le mien.

Mesdames, Messieurs, une année se profile après qu'une année se soit achevée. Une année dont l'horizon n'est pas clair, c'est le moins que l'on puisse dire. Les inégalités se sont creusées, je le dis, au point de devenir indignes. De même que sont indignes ceux qui n'hésitent pas, de façon choquante, parfois révoltante, à afficher des salaires ou des revenus qu'aucune compétence, aucune intelligence ne peut justifier.

Ce matin encore, j'ai écouté Martin HIRSCH qui évoquait la situation d'ouvriers percevant des revenus de 1 300 € par mois, alors que leur patron touchait 23 M€ par an. Je pense qu'on est tombé sur la tête, cette société ne marche plus, on va dans le mur, cette acceptation est impensable, la récession guette notre pays, et avec elle l'aggravation du chômage. Certes ce n'est pas d'ici que l'on peut rectifier ces atteintes aux valeurs qui sont les nôtres, mais avec les moyens dont nous disposons, je pense très sincèrement que nos réflexions, nos interrogations, nos partages, nous ont conduits à élaborer ce qu'on peut considérer comme étant une politique régionale. Je souhaite que dans les années qui viennent, la régionalisation devienne ce qu'elle doit être, un grand projet national, et qu'on ne s'arrête pas forcément sur des discours répétés, que l'on entend, que l'on propage, il n'y a pas et je le dis quitte à choquer, que l'innovation pour assurer notre devenir. C'est une facilité de discours, quand on se désindustrialise comme la France s'est désindustrialisée, c'est parfois taper en touche que de dire que notre salut ne viendra que de l'innovation, qu'il faut tout porter sur l'excellence et oublier le reste. Attention, les autres ne sont pas plus bêtes que nous, les Chinois forment aujourd'hui davantage d'ingénieurs que les Européens dans le domaine de l'aéronautique. On me dit que le problème de leur montée en puissance ne se posera que dans dix ans, mais qu'est-ce que dix ans, si ce n'est l'espace d'une feuille de papier à cigarette ?

Je suis trop long, mais je vais vous raconter une anecdote. Quand j'avais 17 ans, ce qui me semble être hier d'ailleurs, j'avais une vieille tante qui en avait 102, elle était née sous Louis Philippe en 1850. Elle me racontait tout ce qu'elle avait vu en matière d'innovation : elle avait vu le train, elle avait vu le bec de gaz, elle avait vu l'électricité, elle avait vu les postes à galène, elle avait vu plus tard l'avion, elle avait vu l'espace.

Qu'a-t-on eu depuis comme grande innovation ? Internet ? Mais la grande révolution s'est faite dans ce temps-là. Bien sûr qu'il faut défendre l'innovation, bien sûr qu'il faut chercher, bien sûr qu'il faut inventer de nouveaux process, mais si on ne doit s'appuyer que sur de nouveaux process, et souvent sur des start-up, ce n'est pas comme cela qu'on maintiendra ou qu'on développera l'emploi ; en tout cas, pas comme cela uniquement. Le discours officiel qui est celui de l'innovation, a raison d'être, mais il ne peut occulter le fait qu'on a perdu la moitié de nos emplois industriels en quelque 25 ans, 750 000 au cours des cinq à six ans qui viennent de passer.

Toutes nos difficultés, tous les maux de l'Europe aujourd'hui, toutes nos difficultés financières, budgétaires, tous les dérapages de nos services publics, de nos services de santé, proviennent de la perte de notre industrie et de nos moyens, des doux rêveurs de la société de service, qui dans la suite des REAGAN ou THATCHER, ont imaginé des sociétés qui vivaient sans production.

C'est difficile, ce n'est pas de notre niveau, mais je le dis parce que l'inquiétude que nous partageons ne peut pas se résumer à se résigner, ni à observer ou à répéter ce que d'aucuns disent chaque jour sans aller véritablement au fond des problèmes.

Je vous remercie de votre écoute, en m'excusant d'avoir été un peu trop long.

**AVIS DU CESER**

**LE BUDGET PRIMITIF 2012**

**DE LA RÉGION MIDI-PYRÉNÉES**



## ANALYSE GENERALE DU BUDGET REGIONAL

Le Conseil Régional présente son Budget primitif 2012 dans un contexte de crise systémique, lourd de conséquences économiques et sociales. Contrairement aux années précédentes, ce contexte est marqué par des certitudes : crise économique, absence de perspectives de croissance à court terme et plans de rigueur au niveau national présentés comme devant conduire à une amélioration des finances de l'Etat.

L'ensemble de ces certitudes contraint le Conseil Régional à voir ses recettes stagner car dépendantes pour une part de la situation économique (CVAE, TIPP) et pour d'autre part des finances de l'Etat (Dotations, Compensations).

Après avoir pour la première fois, présenté un Budget primitif en diminution par rapport à l'année précédente, en décembre 2010 (baisse observées de -7,9%), le Conseil Régional présente cette année un Budget primitif en très légère augmentation de 1,65%, pour atteindre 1 170 M€.

La répartition des crédits de paiements inscrits au Budget primitif 2012 :

- L'éducation, la formation, et l'enseignement supérieur : 36,8%
- L'économie, l'emploi et la recherche : 10,8%
- Le développement durable et les transports : 26,9%
- L'aménagement et l'animation des territoires de Midi-Pyrénées, l'effort de solidarité envers les populations : 8,3%
- L'impact des politiques régionales (prospective, évaluation et performance) : 0,04%
- Les charges de gestion de l'institution : 15,3%
- *Le remboursement de la dette : 1,8%*

Depuis 2011, **la structure des recettes** inscrites au Budget primitif est marquée par la suppression de la fiscalité directe sur laquelle le Conseil Régional avait le pouvoir de voter les taux.

En matière de «Fiscalité directe», elle est composée désormais de 25% de la Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises (CVAE) qui remplace la part équipements et biens mobiliers de l'ancienne Taxe professionnelle, de l'Imposition forfaitaire sur les entreprises de Réseau (IFER) et du Fonds national de garantie individuelle des ressources (FNGIR).

Les recettes attendues de la Fiscalité « directe » devraient être pour 2012 de 226,6 M€, et représenter 19,4% des recettes de la Collectivité. Elles sont en baisse de 6 points par rapport au Budget primitif 2011, et leur montant est en diminution de près de 66 M€.

Toutefois, l'ensemble des ressources de la « Fiscalité directe » se caractérise par le fait que les assiettes et les taux sont déterminés lors des lois de finances, coupant ainsi tout lien entre la Collectivité et les contribuables : ménages et entreprises.

La « Fiscalité indirecte » est composée principalement par des fractions de TIPP (loi de finances, régionale modulée, « Grenelle »), par les Cartes grises et la Contribution au développement de l'apprentissage.

Avec des recettes inscrites au Budget primitif 2012 de 295,6 M€, la « Fiscalité indirecte » se caractérise par son absence totale de dynamisme. En effet, les recettes n'ont pas progressé

depuis le Budget primitif 2009. Le Conseil Régional n'a pas souhaité recourir à l'augmentation de la Taxe sur les cartes grises qui est identique depuis 2009 et qui est en dessous de la moyenne nationale (37,4€/cv).

Concernant la TIPP, la progression des recettes attendues pour 2012 est nulle et le volume des recettes devrait être de 187,6 M€. Dans le cadre des derniers transferts de compétences de 2004 et de leurs compensations financières, le Conseil Régional s'était vu attribuer la TIPP loi de finance et la TIPP régionale modulée. Pour cette dernière, il avait pris la décision en 2007 de recourir à la modulation maximale, soit 1,77€/hectolitre de super sans plomb et 1,15€/hectolitre de gazole.

La Contribution au développement de l'apprentissage se maintient au niveau des années antérieures avec un montant attendu de 26 M€.

L'ensemble des recettes « fiscales » (directes+indirectes) doit générer 522 M€, soit 44,6% des recettes la Collectivité. Le principe d'autonomie fiscale n'est plus d'actualité.

Le montant des Compensations et Dotations de l'Etat s'élève à 435,8 M€. Après retraitement, les Recettes réellement transférées par l'Etat s'élèvent à 723,4 M€ et elles représentent 61,8% des recettes totales du Conseil Régional. Pour rappel, ce retraitement prend en compte les Compensations fiscales, des Dotations de l'Etat, des Participations et des Ressources diverses liées aux compétences transférées, mais aussi aux éléments de fiscalité directe et indirecte qui viennent se substituer aux Taxes que la Collectivité a perdues.

Au sein des Ressources diverses, le CESER relève une diminution de plus de 13% du FCTVA, conséquence d'une baisse des investissements du Conseil Régional sur les deux dernières années, et essentiellement sur ses cœurs de compétences.

Au titre de la gestion en subvention globale d'une partie des programmes régionaux européens (FEDER+FSE), pour la génération 2007-2013, le Conseil Régional devrait percevoir 41 M€. L'augmentation de 14% du montant en 2012 (+6 M€) correspond à l'appel de fonds demandé par la Collectivité, l'enveloppe pluriannuelle attribuée étant déterminée en début de programmes.

Pour la prochaine génération des programmes régionaux européens qui vont bientôt être en phase de définition, de nombreuses incertitudes existent : leurs champs d'intervention, le volume des enveloppes attribuées à Midi-Pyrénées, la reconduction de la gestion déléguée et les montants délégués.

Pour la génération 2014-2020, le CESER souhaite, en tant que membre du comité de suivi, être partie prenante à la définition régionale des programmes et à leurs négociations.

Il souhaite que la gestion déléguée au Conseil Régional soit maintenue voire renforcée compte tenu des résultats positifs en terme d'efficacité d'une gestion combinée d'interventions financières régionales et européennes sur de mêmes champs d'intervention.

Comme lors du Budget primitif 2011, le Conseil Régional devrait dégager un autofinancement assuré par une maîtrise rigoureuse de ses dépenses de fonctionnement, pour atteindre 253,4 M€. Ce dernier est en légère augmentation de 1,7% (+4,2 M€) après les derniers exercices qui l'avaient vu diminuer.



Dans le Budget primitif 2012, l'autofinancement réalisé par le Conseil Régional devrait assurer une part prépondérante des recettes d'investissement avec près de 54%.

L'autorisation d'emprunt inscrite au Budget primitif 2012 s'élève à 99,8 M€. Le montant de l'emprunt d'équilibre est quasi-équivalent à ce que le Conseil Régional avait inscrit en 2011 (98,1 M€ : Budget primitif + Décisions modificatives). Cependant à la fin 2011, le Conseil Régional n'aura mobilisé réellement que 40 M€, somme inférieure à plus de la moitié de ce qui était prévu.

Comme chaque année, l'autofinancement élevé conjugué à des budgets d'investissement partiellement réalisés a permis au Conseil Régional de ne pas mobiliser la totalité des emprunts inscrits en recette des budgets prévisionnels antérieurs, à l'exemple de l'année 2010 au cours de laquelle le Conseil Régional n'a mobilisé qu'un tiers de l'emprunt voté.

De ce fait, le Conseil Régional continue de présenter un niveau d'endettement limité. Il est encore en légère augmentation, sa capacité de désendettement reste toujours très importante : l'équivalent de 16 mois de son autofinancement brut lui permettrait de rembourser l'ensemble de son encours de dette.

Force est de constater que dans un contexte de marge de manœuvre baissée par l'Etat et comme le CESER le rappelait dans son avis sur « *les Orientations budgétaires 2012 de la Région Midi-Pyrénées* », la seule ressource significative sur laquelle le Conseil Régional à encore un pouvoir, réside dans le recours à l'emprunt qui, malgré les demandes répétées du CESER, ne sera pas mobilisé à la hauteur de ses espérances.

Pour la première année, et comme le CESER l'avait demandé à de nombreuses reprises, le Conseil Régional Midi-Pyrénées présente, au-delà d'une déclinaison par chapitre des priorités régionales, une vision transversale de son budget. Le CESER encourage cette démarche qui permet d'avoir une vision globale des sommes engagées pour chacune des priorités et souhaite la voir se réitérer les années à venir.

Pour une meilleure lisibilité des actions régionales, le CESER souhaiterait que cette partie soit poursuivie dans le temps. Elle mériterait d'être complétée afin d'identifier les recouvrements des budgets fonctionnels entre eux. Le CESER demande que les clés de répartition soient pérennes.

Le CESER souligne cette présentation synthétique qui permet de mieux apprécier l'ensemble des interventions régionales regroupées en huit politiques transversales :

1. Formation des jeunes ;
2. Emploi et formation professionnelle,
3. Territoires ruraux, agricoles et montagnards,
4. Aménagement, développement économique des territoires,
5. Recherche et enseignement supérieur,
6. Solidarité et lien social,
7. Développement durable,
8. Spécificités économiques, sociales et culturelles de la région.

Concernant la présentation du Budget, comme la loi l'y oblige, le Conseil Régional (et les autres Collectivités territoriales) est désormais tenu d'annexer à son Budget primitif et d'acter

un « Rapport sur la situation en matière de développement durable »<sup>11</sup> du Conseil Régional. Ce document n'a pas pu être remis à temps pour en faire l'analyse, ce que le CESER regrette. A l'avenir, le CESER souhaite pouvoir disposer de cette annexe en même temps que le rapport de présentation et le document comptable.

---

<sup>11</sup> Extrait de l'art 255 de la Loi n°2010-788 : le code général des collectivités territoriales est ainsi modifié :  
« Art. L 4310-1. – Préalablement aux débats sur le projet de budget, le président du conseil régional présente un rapport sur la situation en matière de développement durable intéressant le fonctionnement de la collectivité, les politiques qu'elle mène sur son territoire et les orientations et programme de nature à améliorer cette situation. Le contenu de ce rapport et, si nécessaires, les modalités de son élaboration sont fixés par décret. »

## **I – LA POLITIQUE REGIONALE D’ENSEIGNEMENT, D’EDUCATION ET DE FORMATION**

2012 s’annonce comme une année de début de cycle en région notamment en matière d’Education et de Formation, avec la mise en place d’un nouveau CPRDF 2011-2015 et des schémas régionaux sur l’enseignement supérieur et la recherche ainsi que sur les formations sanitaires et sociales.

### **Les Lycées**

En ce qui concerne les lycées, le CESER note la volonté régionale d’achever le programme pluriannuel de travaux (PPT) 2006-2012 et de stabiliser les dépenses de fonctionnement. En terme d’investissement, le CESER constate l’effort conséquent du Conseil Régional Midi-Pyrénées en direction des lycées dont il a la charge, dans le cadre du PPT 2006-2012, pour un montant total réparti comme suit :

- 1,6 Md€ pour la construction, l’extension, la rénovation et la mise aux normes,
- 766 M€ pour les investissements immobiliers.

**Le CESER propose que le prochain PPT, dont les études seront lancées dès 2012, prenne en compte, à la fois, l’augmentation des effectifs des lycéens, le redimensionnement des capacités d’accueil, ainsi que l’accessibilité des établissements en direction des personnes en situation de handicap.**

**Le CESER souhaiterait également que soit retravaillée la sectorisation des lycées pour assurer, dans le même temps, la mixité sociale et l’équilibre des effectifs.**

**Le CESER se félicite de voir que le Conseil Régional s’appuie sur les diagnostics énergétiques réalisés dans les établissements dont il a la compétence pour réaliser les travaux de mise aux normes énergétiques de ceux-ci. En effet, la ligne budgétaire d’investissement en matière « d’économie d’énergie » a été doublée passant de 5 à 10 M€.**

**A terme, cet effort d’investissement, associé à la mise en place d’outils de gestion de dépenses énergétiques mais également à un travail de sensibilisation, sur ces questions, auprès du personnel et des Lycéens des établissements ne pourra que contribuer à diminuer les dépenses de fonctionnement du Conseil Régional dans ce domaine.**

**Ensuite, le CESER soutient la volonté régionale d’augmenter la part du budget consacrée aux dépenses de fonctionnement des CFA d’environ 6% ; néanmoins, le CESER aurait souhaité que cette augmentation se retrouve dans les mêmes proportions au niveau des lycées.**

Le CESER prend acte de la volonté du Conseil Régional Midi-Pyrénées de mettre en place, dès la rentrée scolaire 2012, une « carte jeune » qui permettra, non seulement, l’accès à l’établissement scolaire et à l’ensemble de ses locaux (le Centre de Documentation et d’Information par exemple) ; mais aussi, dans laquelle vont se fondre les aides directes aux familles déjà existantes - comme le chèque sport - futur « porte monnaie sport » ou la Bourse régionale de 1<sup>er</sup> équipement. Le CESER sera vigilant quant à la réalisation effective de cette politique nouvelle.

Il s'inquiète toutefois de l'impossibilité qu'auront certaines familles de lycéens à fournir des documents fiscaux pour avoir accès à cette carte.

Le CESER rappelle tout de même quelques préconisations qu'il avait faites lors de l'examen des Orientations Budgétaires 2012 du Conseil Régional Midi-Pyrénées :

*« Le CESER approuve la volonté du Conseil Régional de moduler ses aides à caractère sportif et culturel en fonction des ressources des familles, comme cela avait déjà été le cas avec l'opération Ordi'lib. Pour autant, le CESER souhaiterait que ce qui relève de la nécessité absolue du lycéen ou de l'apprenti pour suivre sa formation dans de bonnes conditions, comme l'acquisition de livres scolaires et d'équipements nécessaires à l'enseignement, reste accessible à l'ensemble des jeunes midi-pyrénéens, en n'étant pas soumis à condition de ressources.*

*En ce qui concerne le chéquier lecture, force est de constater qu'actuellement, il sert aux familles à financer, quasi exclusivement, les livres scolaires, surtout dans un contexte économique difficile et devant la carence de l'Etat en la matière. Le CESER approuve cette politique régionale volontariste, qui mériterait d'être affichée en tant que telle. »*

## L'Enseignement Supérieur

**Le CESER approuve la mise en application du schéma régional d'enseignement supérieur et de la recherche, voté par l'Assemblée régionale en juin dernier.** Une des premières mesures concrètes a été la signature d'une nouvelle convention cadre, pour la période 2011-2015, entre le Conseil Régional et le PRES Université de Toulouse, par le biais de laquelle seront financées, à titre expérimental, des filières passerelles (1 M€ ont été inscrits à cet effet au Budget primitif).

**Comme le CESER l'avait indiqué dans son avis sur l'enseignement supérieur et la recherche en Midi-Pyrénées<sup>1</sup>, le financement à titre expérimental de filières passerelles devait effectivement faire partie des mesures à instaurer prioritairement en région.**

En outre, le CESER rappelait que faire des études supérieures représentait un coût important et que cela s'inscrivait dans un contexte économique inquiétant qui touche encore plus durement les jeunes de 18-25 ans, déjà plus fréquemment soumis à la pauvreté que toute autre classe d'âge<sup>2</sup>.

**Le CESER se félicite donc que le Conseil Régional Midi-Pyrénées se soit emparé de ce constat préoccupant et propose des mesures concrètes pour aider les jeunes étudiants, rencontrant des difficultés à conduire et valider leurs études dans de meilleures conditions avec, par exemple, la reconduction du dispositif de caution, la construction et la réhabilitation de logements sociaux étudiants, la mise en place du Pass mutuelle santé, du tiers payant sur les actes médicaux courants et l'attribution de bourses d'études sanitaires et sociales.**

Le CESER réitère ici son soutien à la politique de contrats de sites du Conseil Régional Midi-Pyrénées qui constituera un levier très important en matière de développement de l'enseignement supérieur et de la recherche dans les territoires de Midi-Pyrénées.

---

<sup>1</sup> « Pour le développement de l'enseignement supérieur et de la recherche en Midi-Pyrénées », Assemblée plénière du CESER – 22 juin 2011

<sup>2</sup> « Jeunes, une génération précaire » - statistiques d'accueil 2010 du Secours Catholique

**Le CESER de Midi-Pyrénées proposait d'ailleurs dans son avis sur le sujet<sup>1</sup> que les premiers contrats de site soient signés, dès que possible, avec les villes ou communautés déjà prêtes** parce que mobilisées par la réponse à l'appel à projet de la DATAR à savoir : Albi, Castres, Tarbes et Auch. Les autres contrats concernant Rodez, Montauban, Cahors, Figeac, Millau, Saint Affrique et Foix pourront être finalisés pendant la durée du schéma 2011 – 2016. **A ce titre le CESER se félicite de la signature très prochaine du contrat de site sur Auch<sup>2</sup>.**

**Toutefois, le CESER s'inquiète, au même titre que le Conseil Régional Midi-Pyrénées, du très probable gel des crédits de l'Etat à venir, notamment sur le volet enseignement supérieur du Contrat de Projets Etat Région 2007-2013, alors même que la Région a déjà affecté les crédits à cet effet !**

Enfin, le CESER tient à saluer l'évolution du projet de candidature de Toulouse Initiatives d'Excellence (IDEX) en réponse à la deuxième vague de l'appel à projets IDEX et soutient le projet qui a été déposé, jeudi 8 décembre, par le PRES Université de Toulouse, devant le jury international.

### **La Formation Professionnelle et l'Apprentissage**

Le CESER note que, tout comme dans le CPRDF 2011-2015, il est fait référence à un « Service Public Régional de la Formation Professionnelle ». Sur ce sujet, le CESER a déjà indiqué dans son « avis réactif CPRDF 2011-2015 pour la région Midi-Pyrénées »<sup>3</sup>, que la notion de service public lui semblait, ici, dévoyée.

**Fort des arguments développés dans cet avis, le CESER souhaiterait qu'il soit plutôt fait référence à un « dispositif régional de la formation professionnelle » plutôt qu'à un « Service public régional de la formation professionnelle », comme cela est actuellement inscrit.**

**Pour ce qui concerne l'Ecole régionale de la Deuxième Chance, et compte tenu du succès qu'elle a rencontré sur Toulouse, le CESER soutient et encourage l'expérimentation d'un essaimage de ce dispositif sur l'ensemble de Midi-Pyrénées, pour l'instant limité à trois entités dans le projet de budget 2012.**

N'oublions pas que, dès 2003<sup>4</sup>, et depuis lors dans nombre de ses avis<sup>5</sup>, le CESER avait appelé à la création d'antennes de l'Ecole de la Deuxième Chance hors Toulouse, dans chacun des départements de la région, pour aider les jeunes en grande difficulté d'insertion et de formation.

---

<sup>1</sup> « Pour le développement de l'enseignement supérieur et de la recherche en Midi-Pyrénées », Assemblée plénière du CESER – 22 juin 2011

<sup>2</sup> « Auch. Un contrat de site pour un véritable pôle universitaire » - ladepeche.fr – 07/12/11

<sup>3</sup> Assemblée plénière du 21 novembre 2012 – avis adopté à l'unanimité

<sup>4</sup> Communication du CESR à propos de l'Ecole de la Deuxième Chance en date du 20 juin 2003

<sup>5</sup> Les plus récents sont : l'avis sur « la mise en œuvre des compétences transférées depuis les premières lois de décentralisation par la Région Midi-Pyrénées dans le domaine de la Formation Professionnelle » du 25 novembre 2008 et l'avis sur « Les sorties sans qualification en Midi-Pyrénées » du 20 octobre 2010

Enfin, le CESER approuve pleinement la décision du Conseil Régional de maintenir sa politique d'accompagnement en direction de l'ensemble des bénéficiaires de formation – jeunes en stage, apprentis et stagiaires du Programme Régional de Formation Professionnelle (PRFP) dont le nombre a été réévalué ; toutefois, **le CESER s'inquiète de l'éventuel resserrement des financements régionaux autour des publics relevant directement de la compétence régionale, conséquence d'une très probable baisse progressive des aides européennes (Fonds Structuraux Européens)<sup>1</sup>.**

Le PRFP en cours, pour la période 2009-2012, arrive bientôt à échéance ; 2012 sera donc une année d'élaboration du nouveau PRFP à laquelle le CESER apportera son entière contribution.

S'agissant de la politique régionale en matière de formations pour les secteurs sanitaire et social, le CESER tient à rappeler qu'il est en train de préparer un avis spécifique, réactif au prochain schéma régional des formations sanitaires et sociales 2012-2016 pour la région Midi-Pyrénées, dans lequel se retrouveront les remarques et les propositions du CESER sur le sujet.

Cet avis sera présenté et soumis au vote des conseillers en Assemblée plénière du CESER le 20 décembre 2012.

**Toutefois, le CESER tient, d'ores et déjà, à saluer le choix du Conseil Régional Midi-Pyrénées d'investir, hors de sa compétence, pour 33 M€ sur la création d'une école régionale de santé qui regroupera les 10 écoles paramédicales du CHU de Toulouse et sur le regroupement des 2 écoles d'infirmières actuelles d'Albi sur le site universitaire Champollion.**

## **II – LA RECHERCHE ET L'INNOVATION, L'ECONOMIE ET L'EMPLOI**

Dans son avis réactif au SRDE 2011-2016 voté le 22 juin 2011, alors que le CESER se félicitait de la mise en œuvre de ce schéma économique, il en soulignait les points de vigilance à y apporter et notamment sur son volet financier : « *Alors que l'objectif présenté de ce Budget primitif 2011 était de reconduire les projets les plus pertinents en attendant la finalisation et le vote du SRDE 2011-2016, aujourd'hui le nouveau SRDE ne laisse pas entrevoir une augmentation notable de ce budget. Le CESER est conscient de l'aspect budgétaire de la mise en place de nouvelles mesures. Cela implique la nécessité de faire des choix politiques afin de ne pas augmenter l'enveloppe budgétaire dans un environnement où les ressources des collectivités ne sont pas assurées, voire régressent.*

*Le CESER s'inquiète dans ces conditions des mesures qui auraient le plus pâties de ces choix budgétaires et se pose la question de l'intérêt pour Midi-Pyrénées d'investir de façon plus conséquente dans le développement économique, l'innovation et la recherche».*

Ce sentiment d'enveloppe budgétaire restreinte est aujourd'hui confirmé.

---

<sup>1</sup> En effet, dès 2014, la Région Midi-Pyrénées ne sera plus qualifiée de « Région intermédiaire » en raison d'un PIB par habitant supérieur à 90% du PIB européen moyen (conclusion générale des OB 2012)

Le CESER estime que malgré l'intérêt de pouvoir apporter un soutien à tous les acteurs, filières ou secteurs économiques, l'intervention Régionale dont les moyens sont limités pourrait gagner en visibilité et en pertinence avec des choix politiques et financiers forts, engageants une dynamique ambitieuse et motrice d'une économie régionale aujourd'hui en difficulté

## **La Recherche et l'Innovation**

**En matière de recherche et d'innovation** le Budget primitif 2012 est marqué par les premières déclinaisons des Schémas Régionaux de Développement Économique Innovation – Recherche (SRDE) et de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche (SRESR), adoptés le 27 juin 2011.

Le CESER note avec satisfaction la poursuite des actions déjà menées dans le cadre de l'ancien SRDE avec un élargissement à l'innovation en faveur des entreprises (Contrat d'appui innovation, contrat de recherche laboratoires/entreprises, conseil stratégique spécifique...), et la mise en œuvre, pour la première fois, du SRESR dont les objectifs principaux sont l'accompagnement de la nouvelle structuration du PRES Université de Toulouse et le développement de l'innovation en partant de la recherche académique jusqu'au transfert de technologies dans les entreprises.

**Dans ce cadre, les nouvelles mesures inscrites au BP 2012 sont favorablement accueillies par le CESER :**

- La majoration de 25% des allocations doctorales, action essentielle pour accroître le transfert des connaissances vers les entreprises ;
- L'accueil plus important de chercheurs étrangers afin de renforcer l'attractivité régionale ;
- les Contrats de recherche Laboratoires – Entreprises (CLE) sur 2 ans, dotés d'1,5 M€, qui permettront de faire naître de nouvelles collaborations ;
- Le soutien en investissement pour l'équipement des plateformes de recherche et de développement technologique ; le CESER rappelle à cet égard son attachement à la notion de proximité pour de telles plateformes afin d'irriguer l'ensemble du territoire ;
- Le soutien aux clusters territoriaux d'intérêt régional issus de démarches collaboratives sur un bassin d'emploi ; cependant, au-delà du soutien à la structuration de groupes d'entreprises adossés à une filière prédominante dans le territoire concerné, le CESER considère que la coopération avec les laboratoires et plateformes de R&D doit être un élément essentiel de ces clusters afin d'y assurer le développement de l'innovation ;
- La création d'un nouveau Fonds d'Amorçage interrégional Midi-Pyrénées-Aquitaine-Limousin, mieux doté que le précédent (30 M€ dont 20 M€ de l'IRDI et 10 M€ des acteurs publics).

Concernant le financement de la recherche, le CESER prend note de la priorité qui sera affichée pour 5 thématiques jugées prioritaires pour mieux structurer la recherche, mais constate avec satisfaction que 50% du budget restera disponible pour l'accompagnement de projets n'entrant pas dans les thématiques prioritaires. En supplément la ligne budgétaire concernant des actions spécifiques en Sciences Humaines et Sociales est reconduite.

Le soutien du Conseil régional à l'Incubateur Midi-Pyrénées reste une nécessité, toutefois le CESER se soucie de son articulation avec la Société d'Accélération du Transfert de Technologies (SATT) ; il en est de même pour le soutien du Conseil Régional aux ingénieurs de valorisation qui devraient à terme être intégrés à la SATT.

Concernant le soutien à l'innovation, si l'on peut noter qu'outre l'innovation technologique le Conseil Régional entend bien soutenir également l'innovation sociale ou environnementale, cette affirmation n'apparaît pas en tant que tel. On ne la retrouve que dans la conditionnalité des aides accordées aux entreprises sous la forme d'un « bonus ». A cet égard le CESER rappelle son attachement à l'innovation sociale dans les entreprises et au renforcement et au développement du dialogue social territorial.

Ces deux schémas prévus sur une durée de 5 ans sont respectivement dotés de 500 M€ pour le SRDE et de 600 M€ pour le SRESR. Le CESER partage toutefois l'inquiétude du Conseil Régional concernant la pérennité des actions menées après 2013, date de clôture des programmes européens financés par les fonds structurels et du Contrat de Projet Etat - Région (CPER), compte tenu du désengagement financier de l'Etat dans de nombreux domaines et de la persistance de la crise économique qui affecte principalement les TPE et les PME.

## **L'Industrie, l'Artisanat et le Commerce**

Le CESER avait noté qu'un grand nombre de propositions de notre Avis récent, « Pour une stratégie industrielle de Midi-Pyrénées au travers des PME-PMI » du 11 février 2011 avait été reprises dans le SRDE. Néanmoins, certaines propositions n'ont pas trouvé suffisamment d'échos comme celles relatives à la transmission d'entreprise ou l'exportation. Nous avons noté avec satisfaction la volonté du Président de Midi-Pyrénées Expansion de souhaiter approfondir ces questions avec le CESER au cours de l'année 2012.

Le CESER estime que le **rôle de Chef de file** du Conseil Régional doit être affirmé pour que les différents acteurs des territoires (consulaires, communautés d'agglomération, conseil généraux) aient des actions concertées tant en matière de budget que d'outils. Cela permettrait que les interventions soient coordonnées à un niveau suffisamment large (au minimum les Pays) et qu'elles soient des leviers plus conséquents et efficaces.

Concernant **les Exportations**, même s'il est difficile d'estimer son évolution, le CESER constate que le budget dédié à l'encouragement des exportations pour les TPE et les PME est cette année reconduit mais que son montant global reste très modeste au regard d'autres mesures régionales, comme déjà signalé dans notre précédente contribution sur le Budget primitif 2011.

Pour les secteurs du **Bâtiment et des Travaux publics**, les contrats d'appuis, dont le CESER a salué la mise en œuvre, s'adressent à des entreprises produisant des produits finis. Or aujourd'hui les secteurs du bâtiment et des travaux publics rencontrent des difficultés importantes dans leurs activités et ils n'y sont pas éligibles.



## L'Agriculture, l'Agro-alimentaire et la Ruralité

La part du budget 2012 consacrée à l'Agriculture est de 26,6 M€ en autorisations de programme soit un budget quasiment équivalent à l'année 2011 après une baisse de -12,65% par rapport au BP 2010. Le CESER ne peut que déplorer que ce secteur économique, qui est le premier employeur de Midi-Pyrénées, enregistre depuis 2008 une évolution négative à près de -18%. L'Agriculture n'arrive qu'en 3<sup>ème</sup> position dans le budget dédié à « l'économie régionale et de l'emploi » avec 19% de ce budget.

En matière de **Transversalité de la filière bois**, l'avis voté le 23 juin 2009 « la filière bois en Midi-Pyrénées » a été suivie de nombreuses actions soutenues par le Conseil Régional et l'Etat démontrant la nécessité d'agir pour structurer cette filière d'importance pour l'économie de nos territoires ruraux. La particularité de cette filière, et plus précisément de ces filières, concerne l'implication de différents secteurs. Aujourd'hui ces filières sont considérées par secteurs ce qui ne permet pas un traitement global des problèmes. Ainsi, ces filières doivent pouvoir être considérées de façon transversale par le Conseil Régional Midi-Pyrénées en créant une organisation permettant à chaque commission régionale concernée de pouvoir s'impliquer afin d'apporter des réponses globales. Le CESER a noté avec satisfaction la volonté du Président de Midi-Pyrénées Expansion de souhaiter approfondir cette question avec le CESER au cours de l'année 2012 et d'étudier la possibilité d'organiser des « assises du Bois ».

Le CESER félicite la volonté d'apporter une visibilité aux produits régionaux en portant la création d'une **Marque ombrelle** « Sud Ouest » qui pourrait à terme s'élargir à d'autres produits que ceux issus de l'agriculture. Néanmoins, le CESER s'interroge sur la pertinence d'une marque commune différenciée par une appellation régionale complémentaire Midi-Pyrénées ou Aquitaine.

En raison de l'évolution climatique, de la répartition très variée et déficitaire des précipitations sur certains territoires de Midi-Pyrénées<sup>1</sup>, et de l'augmentation des besoins d'une population au solde migratoire positif important, **l'Hydraulique agricole** qui ne représente que 10% de la consommation doit être une préoccupation prégnante du Conseil Régional toutefois on constate que les budgets alloués sont en diminution. S'il est nécessaire d'améliorer l'étanchéité du réseau d'acheminement de l'eau, le CESER rappelle qu'il est important de se projeter dans l'avenir et d'appuyer un programme ambitieux de petits barrages hydrauliques notamment dans les zones non praticables par les agriculteurs.

Le CESER souhaite que toute **Installation de nouveaux agriculteurs** soit encore plus fortement encouragée, qu'elle porte sur des projets ambitieux ou modestes, en particulier par un accompagnement technique précis sur 2 à 3 ans afin d'assurer la pérennité de ces projets.

Le CESER, sensible aux enjeux majeurs que recouvrent pour Midi-Pyrénées les Industries Agroalimentaires, travaille à **l'élaboration d'un Avis qui sera présenté le 23 avril 2012 concernant «L'avenir de l'Industrie Agroalimentaire en Midi-Pyrénées »**.

---

<sup>1</sup> DREAL Midi-Pyrénées : <http://www.midi-pyrenees.ecologie.gouv.fr> : APPORTS AUX NORMALES DES PRECIPITATIONS de AOÛT 2008 (3e décade). La pluviosité est moyennement à nettement déficitaire sur le littoral et du sud de Midi-Pyrénées au Limousin. Elle est excédentaire du Béarn à l'est de la Charente, de l'est du Gers au deux tiers sud de Tarn-et-Garonne.

## **L'Economie Touristique et le Thermalisme**

Les crédits 2012 relatifs au Tourisme sont de 23,4 M€, soit une baisse de -8,64% par rapport à ceux de 2011. Depuis 2008, après une évolution progressive sur 4 années le budget stagne alors que les efforts du passé commencent à porter leurs fruits.

### **L'exemple du Site Aristide Bergés**

En Ariège, dans le village de Lorp Sentaraille, jouxtant St Lizier, un projet soutenu par la population et des citoyens engagés bénévolement peine à survivre alors qu'il répond à des enjeux touristiques, culturels et de mémoire industrielle. Ce projet concerne un patrimoine important de l'imprimerie, de la pâte à papier et de la valorisation de la ressource naturelle des bois environnants, qui longtemps exploités faisaient vivre l'économie locale. Pour le CESER, il est un bon exemple des projets qui devraient être pris en considération

## **III – LE DÉVELOPPEMENT DURABLE ET LES TRANSPORTS**

### **Le Climat, l'énergie et l'environnement**

S'agissant de la promotion d'un **DEVELOPPEMENT DURABLE**, le CESER constate tout d'abord avec satisfaction la montée en puissance des politiques régionales en matière d'économie d'énergie, de soutien à la production d'énergie renouvelable et de lutte contre le changement climatique.

Le CESER s'étonne par contre, une fois de plus, de la modestie du budget directement consacré à la gestion des espaces naturels et au pilotage de la biodiversité régionale. Dans ce domaine, comme en matière d'éducation à l'environnement, il aurait en effet souhaité un signal plus net de la part du Conseil Régional. Il serait en tout cas regrettable que la constante référence du Conseil Régional à un objectif de développement durable conjuguant les problématiques économiques, sociales et environnementales n'ait pour effet paradoxal une moindre considération pour les enjeux spécifiquement écologiques.

Cela étant, le CESER prend acte de l'engagement du Conseil Régional en matière de création et de gestion des Réserves Naturelles Régionales avec l'espoir qu'il soit le précurseur d'une véritable politique régionale de biodiversité au service du Schéma Régional de Cohérence Écologique en cours d'élaboration. Il relève par ailleurs avec intérêt le projet de constitution d'un réseau régional d'information sur la biodiversité dont il souligne cependant que l'objectif de mutualisation des connaissances doit dès l'origine être envisagé non seulement en termes de collecte mais également de mise à disposition et de pré-vulgarisation des données.

Plus globalement, le CESER se réjouit de l'implication du Conseil Régional dans le processus de territorialisation du Grenelle de l'environnement.

**En matière d'Énergie**, le Budget primitif 2012 est marqué par la mise en œuvre des actions du Plan Midi-Pyrénées Énergies 2011-2020, sur lequel le CESER a rendu en mai un Avis globalement positif, mais également du dispositif biogaz 2011-2014.

Le CESER estime que la maîtrise de la consommation d'énergie doit être prioritaire et approuve les mesures visant à la réduction des consommations des bâtiments et logements énergivores (crédits doublés dans les Lycées pour les économies d'énergie, maîtrise énergétique dans les bâtiments communaux...) et apprécie la mise en place de l'Éco-Chèques Logements.

Par contre, si le soutien au développement d'installations d'énergies renouvelables est un axe stratégique pour l'avenir, notamment par le dispositif des prêts bonifiés, le CESER considère que cette action doit être adossée à la mise en place de véritables filières industrielles.

Enfin, quant à la mise en place d'un opérateur public régional d'investissement en énergie, le CESER attendra les résultats de l'étude de faisabilité économique et juridique en cours pour juger de l'opportunité de sa mise en place.

### **La Politique régionale des transports**

En ce qui concerne la politique régionale des transports, le CESER note en premier lieu que la Région peut à juste titre se féliciter des 9500 emplois induits par le chantier du Plan Rail. Il appelle cependant le Conseil Régional à la plus grande vigilance pour que la rénovation du réseau régional ne conduise pas à un entretien minimal et à des suppressions d'emplois dans ce domaine. A défaut, un nouveau Plan Rail sera nécessaire à plus ou moins long terme.

Le CESER, qui a déjà eu l'occasion d'exprimer son inquiétude quant à la capacité du Conseil Régional de poursuivre une action performante de développement des transports collectifs sans disposer d'une nouvelle ressource, relève à ce sujet que le Conseil Régional est aujourd'hui amené à financer, à la place de la SNCF, une opération d'extension de l'Établissement Régional de Maintenance (ERM) d'un coût de 23,2 M€ ce qui limite d'autant ses capacités d'investissement pour le renouvellement du matériel roulant ou la création de nouveaux services. Si l'intérêt de cet investissement n'est pas contestable, le projet retenu ne sera cependant pas suffisant pour disposer localement de capacités de maintenance du matériel à la hauteur des besoins du Conseil Régional. En contrepartie de son investissement, le CESER invite donc le Conseil Régional à négocier un investissement complémentaire de la SNCF, pour régler à long terme les problèmes de maintenance du matériel nécessaire au service régional par augmentation des capacités.

Le CESER appelle le Conseil Régional à la vigilance. Son engagement au financement de la LGV à hauteur de 102 M€ est conditionné au lancement des travaux Bordeaux-Toulouse. Or à ce jour, le financement de ce tronçon ne semble toujours pas réglé ; tous les freins pour la réalisation de cette infrastructure ne sont pas levés.

Cela étant, le CESER tient à saluer le volontarisme du Conseil Régional en matière de développement des TER et ne peut que regretter que cette entreprise soit encore pénalisée dans les prochains mois par les politiques de RFF et de la SNCF en matière de gestion des travaux sur l'infrastructure ferroviaire.

En matière d'infrastructures routières, le CESER s'inquiète du retard que la réalisation du Programme de Développement et de Modernisation des Itinéraires du réseau routier national (PDMI) semble devoir connaître avec les conséquences négatives que cela aura sur l'activité des entreprises de travaux publics et plus globalement le développement des territoires concernés. Il appelle donc l'État au respect de ses engagements.

## **IV- L'AMÉNAGEMENT ET L'ANIMATION DU TERRITOIRE ET L'EFFORT DE SOLIDARITÉ**

### **Les Politiques Territoriales**

Le CESER prend tout d'abord acte avec satisfaction de la poursuite de l'effort du Conseil Régional en faveur de l'aménagement équilibré et solidaire des territoires via les contrats d'Agglomération, de Pays, de PNR, mais également dans le cadre des Contrats Urbains de Cohésion Sociale ou du Grand Projet de Ville de Toulouse.

S'agissant des territoires de projet, il se félicite en particulier du soutien du Conseil Régional aux Conseils de Développement et de sa volonté de les remobiliser dans les Pays et dans les Agglomérations où ils auraient été négligés ou bien se seraient essoufflés.

Dans un contexte où les services publics désertent progressivement le territoire et où l'Etat semble avoir abandonné toute ambition d'aménagement équilibré du territoire, le CESER engage le Conseil Régional à augmenter la part de ses aides en direction des territoires ruraux et, dans ces territoires, à donner droit aux « petits » projets porteurs de développement local.

### **Les Politiques Régionales de Solidarité**

Dans son avis sur « **l'Accès à des soins de qualité** pour tous en Midi-Pyrénées », voté le 23 juin 2009, le CESER avait analysé l'ensemble des obstacles rencontrés par les population pour accéder à des soins de qualité. Des obstacles économiques avaient ainsi notamment été mis en évidence, ayant pour conséquence une aggravation des comportements de renoncements aux soins, de la part des étudiants en particulier.

En conséquence, le CESER salue la mise en place du PASS MUTUELLE et la somme de 0,8 M€, pour les étudiants qui vient répondre au constat selon lequel le recours aux soins des étudiants en difficulté financière est freiné par leur impossibilité de compléter leur affiliation à la Sécurité Sociale par une couverture complémentaire.

Dans le domaine de la **Santé** toujours, le CESER est d'accord avec l'analyse du Conseil Régional sur la nécessité d'une gradation des réponses (pôles de santé, centres de santé et maisons pluridisciplinaires de santé) pour encourager l'installation ou le maintien des professionnels de santé en milieu rural et infléchir la tendance à la désertification médicale dans les territoires ruraux. En effet, la mise en place de maisons de santé pluridisciplinaires dans les chefs-lieux de canton n'est pas forcément la réponse la plus adéquate pour permettre un maillage satisfaisant du territoire. Le Pôle de santé qui permet aux médecins de travailler

en réseau, via le dossier médical partagé notamment, peut être, pour certains territoires, une réponse plus pertinente à la fois d'un point de vue sanitaire et en terme d'aménagement du territoire. Cela nécessite d'améliorer les dispositifs de télémédecine.

Cette analyse faite par le Conseil Régional a pour effet de dessiner une cartographie des zones sous-médicalisées différente de celle de l'Agence Régionale de Santé (ARS).

Dans un souci d'efficacité de l'action, le CESER regrette qu'il n'y ait pas de vision harmonieuse entre les différents acteurs.

Sur la question du **Handicap**, qui fait actuellement l'objet d'une réflexion par le CESER, nous notons l'annonce d'une prise en compte transversale de cette thématique dans les politiques régionales.

Le projet qui sera proposé au cours du 1<sup>er</sup> semestre 2012 présentera en détail l'analyse du CESER sur la question de l'insertion professionnelle et du maintien dans l'emploi des travailleurs en situation de handicap. Le CESER se contentera ici de réagir seulement à quelques points.

Il salue tout d'abord plusieurs initiatives du Conseil Régional, notamment :

- La création dans le Budget, d'une ligne spécifique pour subventionner des associations œuvrant dans le secteur du handicap ;
- L'adoption de l'Agenda 22 au sein de l'institution régionale ;
- La mise en place du Plan Handi-Entreprise : le CESER apprécie cette action, car au-delà du large partenariat qui a prévalu tout au long de la démarche, le prix participe à déconstruire des représentations, à valoriser des parcours humains et souligne les rôles du chef d'entreprise, du collectif du travail et des soutiens externes ;
- La signature d'une Convention avec le FIPHFP qui prévoit :
  - D'atteindre le nombre de 6% de travailleurs handicapés au sein de la collectivité en plus du recours aux ESAT ;
  - De mettre en accessibilité les bâtiments pour les agents en situation de handicap ;
  - De mettre en place des actions pour favoriser des évolutions de carrière satisfaisantes aux agents en situation de handicap.

Cette convention marque le signe d'une prise de responsabilité forte de la part de la collectivité.

Le CESER tient à exprimer ensuite son inquiétude à l'idée que l'ensemble des lycées de Midi-Pyrénées mais aussi l'ensemble des bâtiments publics ne seront vraisemblablement pas, en 2015, conformes aux normes d'accessibilité posées par la loi du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées. Cette inquiétude est d'autant plus vive que le CESER a bien conscience que la mise en accessibilité de tous ces bâtiments est techniquement, et dans le contexte budgétaire actuel, rendu quasi impossible.

Le CESER qui a identifié, dans ses Avis portant sur le thème du logement, les problèmes posés par la pénurie de logements, et en particulier de **Logements étudiants**, salue le fait que le Conseil Régional projette de céder deux terrains qui lui appartiennent pour construire deux cités universitaires répondant aux critères environnementaux et d'accessibilité.

Le CESER restera attentif aux résultats de la réflexion menée actuellement

### **Les Technologies de l'Information et de la Communication**

Le CESER se réjouit à nouveau de l'attention que le Conseil Régional porte aux problématiques d'accès aux technologies de l'information et de la communication. A cet égard, il note en particulier l'intérêt d'un développement du réseau des cyberbases sur l'ensemble du territoire régional et de son évolution vers de nouvelles fonctions, notamment de service public. Il souligne cependant la nécessité d'une animation permanente de ces lieux.

Le CESER s'inquiète toutefois de la modestie du budget prévu pour soutenir les premières opérations d'équipement du territoire régional en très haut débit et appelle le Conseil Régional à une action déterminée d'animation du partenariat territorial afin d'accélérer la réalisation des réseaux utiles pour la compétitivité et l'attractivité des territoires de la région.

### **La Culture**

Dans son avis sur le Budget primitif 2011, le CESER avait souligné la nécessité de rendre plus lisible la politique culturelle régionale dans un contexte de limitation des moyens, en opérant des choix forts. Les signes d'une évolution en ce sens étaient repérables à travers les réflexions alors menées et le constat est que dans ce budget prévisionnel pour 2012, des choix semblent avoir été faits en ce sens.

Le CESER approuve le fait que le budget consacré aux affaires culturelles n'accuse pas une nouvelle baisse, comme cela avait été le cas l'année précédente. Certains secteurs connaissent même une augmentation de leurs moyens.

Compte tenu de ces éléments, Le CESER regrette que le secteur des Scènes nationales, conventionnées des théâtres et Centres d'art ne bénéficient pas d'une remise au niveau de l'aide financière qui était la leur avant la baisse opérée en 2011.

Le CESER identifie trois piliers de la politique culturelle régionale dans ce budget pour 2012 :

1. Arts de la rue, spectacle vivant

Le CESER approuve à ce sujet le nouveau dispositif d'accompagnement artistique du spectacle vivant qui vise à structurer la politique régionale dans ce secteur et ainsi à mieux gérer les aides accordées.

Le CESER a bien pris acte du choix fait par le Conseil Régional de soutenir la production, à travers les Compagnies. Le CESER considère tout de même que les lieux de diffusion doivent être soutenus et qu'il est important de s'appuyer sur les équipements structurants présents sur le territoire.

2. Cinéma et numérisation des salles. Le CESER approuve le soutien à l'audiovisuel et au cinéma et particulièrement l'aide apportée à la numérisation des salles de cinéma.

3. Soutien à la langue et à la culture occitane.

Le CESER estime que l'**Art contemporain** et notamment la mobilisation du FRAC (Fonds Régional pour l'Art Contemporain), qui est insuffisamment présent sur le territoire, sont trop absents de ce budget.

Concernant le **Patrimoine**, le CESER est favorable à l'initiative du Conseil Régional Midi-Pyrénées de prendre en compte le petit patrimoine qui fait l'identité du territoire régional. Il considère toutefois que le Conseil Régional manque d'une vision dynamique qui permettrait pourtant de mieux valoriser le patrimoine régional, qu'il soit classé ou non.

Le CESER serait favorable à la mise en place d'une évaluation qui permettrait de mesurer les effets des aides apportées aux différents secteurs culturels par le Conseil Régional.

Le CESER lancera une réflexion sur le thème de la culture dans les prochains mois, qui lui permettra de débattre et de compléter son analyse.

## **Le Sport**

En ce qui concerne la **politique régionale en faveur du « développement et de la promotion du sport »**<sup>1</sup>, le CESER est satisfait de voir que celle-ci est reconduite dans les mêmes dispositions que l'année précédente, tant en investissement qu'en fonctionnement. Avec une nouveauté : l'intégration du chèque sport - futur « porte monnaie sport » dans la « carte-jeune » - qui facilitera aux jeunes lycéens et apprentis bénéficiaires la pratique sportive.

## **V- LA PROSPECTIVE ET L'EVALUATION**

Le CESER n'a pas retrouvé dans le Budget primitif des indications relatives à des démarches prospectives qui accompagneraient l'élaboration de politiques régionales et il le déplore.

Le CESER regrette qu'une partie des crédits relatifs à l'évaluation ne soient pas alloués à la réalisation d'une évaluation qualitative des transferts de compétences, et en particulier des transferts de personnels et du service rendu.

En effet, concernant les transferts des compétences liées à la loi du 13 août 2004, le CESER constate que seul le rapport financier relatif à cette mise en œuvre est mis en avant. Le CESER n'est pas le seul à le demander, et cette observation avait été reprise par la Cour des Comptes dans son rapport sur « *la Conduite par l'Etat de la décentralisation* » d'octobre 2009.

Le CESER reconnaît une amélioration du service rendu aux usagers ainsi qu'une amélioration du traitement salarial des agents. Cet apport qualitatif dans la gestion des nouvelles compétences transférées a été également souligné par la Chambre régionale des Comptes, et figure dans le « *Rapport d'observations définitives de la Chambre Régionales des Comptes sur la gestion de la Région au titre des exercices 1998 et suivants* ».

---

<sup>1</sup> chapitre IV. « Aménagement et animation des territoires et effort de solidarité en Midi-Pyrénées »

Ce souci de clarification et de pédagogie permettrait de mettre en avant la plus-value de l'exercice de ces nouvelles compétences par la Collectivité. Elle permettrait sans doute aussi de rectifier ce qui est communément avancé à des fins partisanses selon lesquelles les Collectivités locales dans leur ensemble auraient une gestion peu rigoureuse de leurs effectifs contrairement à l'Etat.



## CONCLUSION

Le CESER reconnaît les difficultés qu'a rencontrées le Conseil Régional pour évaluer ses ressources. En effet, avec désormais 64% de ses ressources assurés par l'Etat, le Conseil Régional est tributaire des décisions financières de ce dernier. Il est aussi tributaire des désengagements sur les territoires, ce qui l'oblige à prendre en charge des dépenses nouvelles, sans quoi des projets ou des services ne pourraient plus être réalisés ou rendus.

Le CESER regrette que le Conseil Régional soit obligé de compenser les désengagements de l'Etat, ce qui a des conséquences non négligeables sur son budget.

Le CESER souligne les efforts du Conseil Régional à poursuivre ses interventions en 2012 sur ses cœurs de compétences et au delà, grâce à une gestion prudente et responsable, mais s'interroge pour les années futures sur la soutenabilité financière d'un tel engagement compte tenu du contexte financier dégradé.

Dans un avenir proche, à défaut de nouvelles ressources dynamiques allouées par l'Etat, le CESER appelle le Conseil Régional à poursuivre une réflexion sur des nouvelles sources de financements pour assurer ses politiques, au niveau régional, tel l'appel à l'épargne populaire, comme l'ont fait d'autres Conseil Régionaux. Cette dernière solution financière permettrait aussi de recréer un lien fort entre les citoyens, les entreprises et la collectivité régionale en renforçant l'adhésion sur les choix politiques d'investissements structurants. De nouvelles dispositions au niveau national pourraient être envisagées telles la création d'un pôle financier public et l'extension aux régions du versement transport, ...

Concernant les relations entre l'Etat et le Conseil Régional, le CESER constate une perte de confiance dans les engagements financiers de l'Etat et regrette que les relations soient de plus en plus difficiles entre l'Etat et la Collectivité, ce qui rend difficile la co-construction de projets à l'image du Contrat de projets régional des formations (CPRDF).

Le Budget primitif 2012 est marqué dans ses interventions par une croissance des dépenses d'investissement, réalisée grâce à des dépenses de fonctionnement maîtrisées. Ces choix ont été conduits par l'absence de dynamisme des recettes qui obligent la Collectivité à recentrer ses interventions. Le CESER regrette la diminution des taux d'intervention du Conseil Régional dans plusieurs secteurs.

Le Conseil Régional a choisi de financer ses investissements en maîtrisant ses dépenses de fonctionnement et en assurant leurs financements principalement par l'autofinancement. Une nouvelle fois le recours à l'emprunt n'est considéré que comme une ressource d'équilibre.

Tout en reconnaissant la bonne maîtrise budgétaire en cette période d'incertitudes, le CESER regrette (cf *Avis sur les Orientations Budgétaires 2012*) que le Conseil Régional n'ait pas décidé de mobiliser plus fortement l'emprunt pour des investissements d'avenir et de rattrapage, alors que sa situation financière le lui permettrait.

Tout en reconnaissant la libre administration des Collectivités locales garantie par l'article 72 de la Constitution, le CESER souhaiterait que le Conseil Régional organise la concertation sur des domaines de compétence que lui a dévolu la loi, voire qu'il en revendique la position de chef de file sur le territoire régional. Des efforts dans ce sens doivent être entrepris et/ou poursuivis, en dépit du caractère non-prescriptif de schémas, comme cela fut le cas pour le

Schéma régional d'aménagement et de développement durable du territoire, élaboré puis adopté par le Conseil Régional le 30 mars 2009.

De plus le CESER rappelle que des dispositifs de concertation existent au niveau régional comme la Conférence Régionale d'Aménagement et de Développement Durable du Territoire (CRADDT), mais ne sont jamais réunis.

Le CESER rappelle chaque année son attachement à la Conférence des grands exécutifs, qui permettrait qu'une concertation s'exerce entre Collectivités et plus particulièrement en matière financière et dans le domaine des investissements structurants. Alors que le contexte économique et financier y inciterait, cette Conférence n'est que très rarement réunie. Le CESER souhaite que le Conseil Régional prenne des initiatives dans ce sens.

Le CESER regrette la perte d'autonomie financière du Conseil Régional sur la plus grande partie de ses recettes engendrée notamment par la perte d'autonomie fiscale.

A défaut d'une clarification en 2012 sur les compétences des Collectivités et sur les ressources qu'elles devraient avoir pour les assurer, le CESER a de fortes inquiétudes sur le futur des actions régionales dès l'année 2013.

Le CESER souhaite que cette clarification intervienne dans un nouvel Acte de la décentralisation.

Le CESER rappelle que la loi du 5 Juillet 1972 qui a créé les CESER (ex CESR) définit sa mission comme étant de concourir par ses avis à l'administration de la Région au coté de la 1<sup>ère</sup> Assemblée régionale.

Afin de remplir au mieux cette mission, le CESER appelle à une évolution des relations avec le Conseil Régional pour que soit renforcé un travail collaboratif et régulier durant toute l'année, comme c'est le cas dans d'autres CESER, malgré le handicap de la localisation des deux assemblées régionales sur des sites différents.

# EXPLICATIONS DE VOTE

- Mr Jean-Claude ARNAUD pour le Groupe ASSOCIATIONS
- Mr Jean-Marie BEZ pour le groupe F.O.
- Mr Joël LAVAIL pour le groupe C.G.T.
- Mr Bruno LAFAGE pour le groupe C.F.D.T.
- Mr Christian TERRANCLE pour le groupe SOLIDAIRE
- Mr Pascal ASTRUC pour le groupe F.C.P.E.
- Mr Christian DUBOST pour R.F.F.
- Mr Guy BERNAT pour le 1<sup>er</sup> COLLEGE
- Mr Bernard DEDEBAN pour la F.S.U.
- Mr Gérard CASSAGNE pour le groupe C.F.T.C.

---

**Suffrages exprimés : 104**

**Pour : 101**

**Contre : 1**

**Abstention : 2**

**L'AVIS A ÉTÉ ADOPTÉ**



## EXPLICATION DE VOTE POUR LE GROUPE ASSOCIATIONS

---

### Présentée par Monsieur Jean-Claude ARNAUD

Monsieur le Président du Conseil Régional,  
Monsieur le Président du Conseil Economique, Social et Environnemental Régional  
Mesdames et Messieurs les Conseillers,  
Mesdames, Messieurs,

Dans un contexte mondial européen et national marqué par des menaces cycloniques dévastatrices qui ne permettent aucune visibilité à court et moyen terme, le groupe Associations comprend la difficulté de la Région à établir son budget. Les incertitudes sont nombreuses et les solutions réduites.

Le groupe Associations note que la gestion responsable de la Région depuis ces dernières années devrait lui permettre d'aborder moins difficilement les difficultés à venir. Nous nous félicitons de l'apparition pour la première fois de la déclinaison transversale du budget qui doit donner plus de visibilité aux actions régionales en les regroupant en huit politiques transversales.

Le groupe Associations s'inquiète de la perte d'autonomie financière de la Région et des surcoûts liés aux différents transferts qui pourraient l'amener, surtout si la clause de compétence est supprimée, à recentrer ses actions sur ses compétences centrales et par conséquence à réduire sa politique volontariste dans d'autres domaines notamment en matière de solidarité et de lien social.

Nous souhaitons vivement que la Région puisse à moyen terme poursuivre des actions telles que : opération 1<sup>er</sup> départ en vacances, appui à la vie associative, à l'éducation populaire, actions en faveur des personnes en situation de handicap, actions culturelles et sportives.

Concernant le budget 2012, le groupe Associations salue l'action de la Région en faveur de la vie associative et citoyenne particulièrement :

- L'accompagnement des jeunes en Service Civique. La reconduction de cette action en 2012 qui propose en s'appuyant sur le secteur de l'éducation populaire et de la Jeunesse un soutien de l'accompagnement individuel devrait permettre aux jeunes adultes une meilleure insertion dans le monde du travail.
- les Emplois régionaux Midi-Pyrénées. Plus de 1000 emplois ont été créés majoritairement dans le sport, la culture, l'éducation populaire. Ces emplois renforcent le tissu associatif facteur de lien social au cœur des territoires.
- le dispositif d'accompagnement « Objectif Pérennisation » qui, en liaison avec les emplois régionaux créés, est proposé la troisième année qui suit l'embauche. Il concourt à favoriser la pérennisation des postes créés qui contribueront à professionnaliser les missions assumées par les associations. Par contre, pour ce dernier dispositif, le Groupe Associations déplore que la Région, pour désigner les accompagnateurs, ait lancé encore une fois et malgré les assurances données à la

CPCA un appel d'offre plutôt qu'un appel à projets pour des actions qui relèvent de l'intérêt général.

Concernant le Porte monnaie Sport inclus dans la carte « jeune », le groupe Associations espère que son utilisation en sera ainsi facilitée et de ce fait permettra enfin à un grand nombre de jeunes d'en profiter, ce qui n'avait pas été le cas les années précédentes.

**En conclusion, le groupe Associations votera cet avis.**

## **EXPLICATION DE VOTE POUR LE GROUPE F.O.**

---

**Présentée par Monsieur Jean-Marie BEZ**

Monsieur le Président du Conseil Régional,  
Monsieur le Président du Conseil Economique, Social et Environnemental Régional  
Mesdames et Messieurs les Conseillers,  
Mesdames, Messieurs,

S'il est exact que le Projet de Budget Primitif 2012 de la Région Midi-Pyrénées se présente dans un contexte économique et financier national, européen et peut-être mondial extrêmement difficile, les Collectivités Territoriales et donc la Région Midi-Pyrénées seront également concernées par ces difficultés et ce d'autant qu'une pratique insidieuse, malsaine et qui date d'une douzaine d'années a été instaurée par les Gouvernements successifs.

De quoi s'agit-il ? Il s'agit du fait que la parole et la signature de ces Gouvernements agissant provisoirement au nom de l'Etat ne sont plus honorées.

C'était déjà le cas dans les deux derniers Contrats de plan Etat-Région, c'est aujourd'hui le cas pour les routes nationales, pour les voies ferrées, pour l'immobilier des instituts de soins infirmiers et aussi peut-être pour le Contrat de Projet Etat-Région dans son volet enseignement supérieur.

On nous dit que l'Etat n'a plus d'argent, mais il a tout fait pour n'en plus avoir en se privant pendant plusieurs années de centaines de millions d'euros de recettes, diminuant les impôts des catégories les plus favorisées de la population et leur consentant des cadeaux fiscaux éhontés.

L'Etat doit payer ce qu'il a à payer du fait de sa qualité de propriétaire ou en raison des engagements qu'il a pris.

Il faut donc au milieu de ces difficultés ne pas sous estimer la performance du Budget 2012 de la Région Midi-Pyrénées qui lui permettra de respecter ses engagements et d'engager même quelques nouvelles actions et ce en conservant son niveau d'autofinancement actuel, gage de prudence face à un Gouvernement non fiable et gage de sécurité pour l'avenir.

En matière d'Enseignement, de Formation Professionnelle et d'Apprentissage, les mesures proposées devraient permettre un meilleur équilibre territorial du point de vue des dispositifs de formation et un bouclier social pour les destinataires des mesures proposées.

Concernant le développement économique et particulièrement en matière de soutien aux Entreprises Régionales, il faut remarquer la mesure nouvelle du dispositif d'avances remboursables à taux zéro.

Cependant, si le développement économique est bien de la compétence des Conseils Régionaux, ça n'est pas avec la faiblesse de leur budget, faiblesse résultant entre autres causes de la contre-réforme de la fiscalité régionale attestant d'une régression dans le processus de décentralisation et privant la Région de son pouvoir de fixer le taux de certaines de ses recettes, qu'elle peut construire une grande politique de développement économique.

Le Budget de la Région Midi-Pyrénées est aujourd'hui de 1 170 000 000 €, c'est 4 816 483 € de plus que celui de l'année dernière. 10,8 % du Budget soit un peu plus de 127 Millions d'€ sont consacrées à l'économie, l'emploi et la recherche. Ce n'est pas avec cette somme, même s'il ne faut pas mésestimer l'aide au développement économique consenti par la Région, que l'on peut construire une grande politique contra-cyclique dont nous avons pourtant grand besoin parce que la crise dans laquelle nous sommes enfoncés jusqu'au cou continuera à détruire des emplois.

A ce propos, les dernières livraisons de l'INSEE font état pour le quatrième trimestre 2011 d'une prévision de croissance à -0,2% et à -0,1% pour le premier trimestre 2012. Deux trimestres consécutifs en décroissance, c'est la définition d'une récession dans laquelle nous entrons.

En matière de solidarité, il faut remarquer les 800 000 € d'autorisations d'engagements et de crédits de paiement sur le Pass Mutuelle.

Le Budget 2012 de la Région Midi-Pyrénées est qualifié par les mots de présentation du Président de volontariste.

Il y a certes des degrés dans le volontarisme et certains d'entre nous considèrent que ce volontarisme n'est peut-être pas aussi affirmé que cet adjectif le laisse à penser.

Ce Budget permet cependant de respecter les engagements pris, il est donc responsable. Il finance quelques mesures nouvelles, il est prudent en préservant la capacité d'autofinancement pour l'avenir et même si en temps de crise, il faut de l'audace, la prudence demeure à ce jour une vertu cardinale.

**Le Groupe FORCE OUVRIERE votera le Projet d'Avis.**



## EXPLICATION DE VOTE POUR LE GROUPE C.G.T.

---

### Présentée par Monsieur Joël LAVAIL

Monsieur le Président du Conseil Régional,  
Monsieur le Président du Conseil Economique, Social et Environnemental Régional  
Mesdames et Messieurs les Conseillers,  
Mesdames, Messieurs,

Le Budget Primitif 2012 pour notre région n'échappe pas à ce que nous avons déjà dit sur la conjoncture économique et sociale. Les différentes politiques économiques et fiscales de notre pays, imposées par notre gouvernement et l'Europe ont aggravé l'endettement, le taux de chômage et les fermetures d'entreprises. Elles nous asservissent aux institutions bancaires internationales. De plus, 80 % des solutions d'austérité proposées par l'Etat plongent injustement une grande partie de la population dans la précarité et la misère. La consommation des ménages est en panne et la France entre en récession.

La CGT qualifie le budget primitif présenté de « prudent » et toujours dans l'attente de changements politiques. A tout le moins, il anticipe une asphyxie quasi complète des ressources de la région pour les années qui viennent.

Un seul exemple, pour montrer l'incidence de la réforme de la taxe professionnelle. On sait aujourd'hui que l'abandon de la Taxe Professionnelle est un cadeau annuel de près de 7 milliards aux entreprises et professions libérales sans avoir l'assurance d'un effet bénéfique sur l'emploi. Pour en compenser son montant dans le budget de la région, l'état verse une Dotation de Compensation (DCRTP). Au bout du bout, c'est donc un accroissement de la dette de l'Etat, cela représente plus de 65 millions d'€ rien que pour notre région.

Un Budget Primitif 2012 apparemment équilibré avec 4,8 M€ de recettes supplémentaires sur 1,17 Md€ soit +0.4%. La région prévoit de stabiliser et maîtriser les dépenses de personnels, avec une très légère augmentation (1.9 %) du fonctionnement, un autofinancement stable avec un recours à l'emprunt limité. Un budget qui ne mobilise pas toutes ses marges de manœuvre. La région est consciente de sa perte d'autonomie financière.

La CGT constate et dénonce le désengagement de l'Etat, le glissement progressif des prérogatives de l'Etat vers la région. Les financements croisés avec d'autres collectivités locales vont donc certainement s'imposer plus que jamais, mais comment mener une politique cohérente et équitable pour tous les départements qui sont déjà en difficulté pour assumer tout le transfert du social de l'Etat alors que les besoins augmentent considérablement. L'Etat force la main aux coopérations locales des grands exécutifs.

Ce budget « maîtrisé », empreint d'austérité lui aussi, saupoudre des moyens dans tous les domaines mais n'apporte pas une dynamique particulière de nature à changer des choses en profondeur. Il accompagne le désengagement de l'Etat, un « marché de dupes » très politique et parfois loin des besoins et des préoccupations des habitants de la région.

Pour répondre plus largement et durablement aux besoins économiques et sociaux de la région, la CGT demande à la région d'innover en matière de recherche de financement.

La CGT réitère sa demande de création d'un « fond public régional pour le développement solidaire des territoires ».

Complémentaire à la création d'un « pôle financier public national », cette proposition vise à impulser au niveau local et régional, tout en veillant à la cohérence nationale, le développement d'activités, d'emplois et de formations à partir de projets concrets dans une optique de coopération et de solidarité à deux niveaux : d'une part, entre les territoires, d'autre part, entre les entreprises et leur lieu d'implantation.

Ce fond public régional pourrait être financé par une partie des aides à l'emploi, certaines subventions européennes, une contribution des entreprises, une partie des budgets pour la formation professionnelle et par le concours du pôle financier public national. Enfin des dispositifs pourraient être créés afin d'affecter une partie des ressources provenant de l'épargne salariale.

La CGT poursuit 6 objectifs par la création de ce fond public régional :

1. Favoriser la dynamique de complémentarité des projets locaux ;
2. Favoriser la coopération entre les entreprises ;
3. Favoriser la solidarité entre les groupes et les tissus économiques locaux ;
4. Favoriser un usage transparent des aides publiques accordées aux entreprises ;
5. Mobiliser les fonds disponibles, y compris l'épargne au service de l'emploi et des activités ;
6. Rendre plus efficace les mécanismes de péréquation pour réduire les inégalités.

Pour la CGT, la réinvention et la refondation des politiques publiques, des services publics, des finances publiques et plus largement encore des moyens de financement, sont constitutives des réponses devant être apportées à la crise systémique.

La CGT souhaite néanmoins faire quelques observations sur la politique des transports :

La CGT condamne l'attitude de la SNCF et de RFF qui profitent de la remise à niveau du réseau, grâce au plan rail, pour supprimer 100 emplois de cheminots spécialistes de l'entretien des voies, dès cette année.

Cela se répercutera sur la qualité de la maintenance des lignes régionales. Nous tenons à rappeler que c'est le manque d'entretien du réseau qui est à l'origine du plan rail. Nous engageons le Conseil Régional à la plus grande vigilance, s'il veut éviter d'activer à trop court terme un plan rail bis.

Toujours sur les infrastructures, la CGT espère que le financement accordé par la région au tronçon LGV Tours/Bordeaux est toujours conditionné au lancement des travaux Bordeaux – Toulouse car lors de l'audition du Conseil Régional sur le budget, des doutes sur la construction de cette partie de la LGV ont été clairement émis.

La CGT prend acte de la politique toujours aussi volontariste du Conseil Régional en matière de transport régional mais regrette que sur ce sujet comme sur d'autres, l'Etat et les entreprises publiques nationales ne fassent pas preuve du même dynamisme.

Enfin et pour clore le survol rapide de ce chapitre nous attirons l'attention des membres du CESER sur les conséquences de la hausse du coût de l'énergie électrique pour les TER. La mise en œuvre de la loi NOME, avec l'ouverture à la concurrence et la fin du monopole d'EDF, se traduit par une augmentation sans précédent du coût de l'électricité pour la grande

majorité des usagers. La CGT a toujours dénoncé les conséquences de la casse de nos grands services publics par l'ouverture à la concurrence. En voilà un exemple supplémentaire.

**La CGT votera cet avis.**



## EXPLICATION DE VOTE POUR LE GROUPE C.F.D.T.

---

### Présentée par Monsieur Bruno LAFAGE

Monsieur le Président du Conseil Régional,  
Monsieur le Président du Conseil Economique, Social et Environnemental Régional  
Mesdames et Messieurs les Conseillers,  
Mesdames, Messieurs,

Dans cette période de crise grave et qui annonce une récession à venir, la CFDT se doit de réaffirmer quelques idées forces

Si pour nous il est urgent de maîtriser la dette de l'état, cela ne doit pas s'opérer au détriment des investissements d'avenir. Aussi la politique de rigueur imposée et décidée sans aucune concertation n'est en rien une solution car elle pèse d'abord lourdement sur les salariés et met en danger la cohésion sociale dans un moment où il serait nécessaire de relancer l'économie et renforcer les sécurités sociales.

De même le sommet sur l'emploi annoncé par le Président de la république arrive bien tard et semble ne pas laisser la place à la démocratie sociale dont notre pays à tant besoin et où la modernisation et le renforcement du dialogue social sont avant tout à renforcer.

Dans ce contexte très difficile, la CFDT réaffirme que la solution n'est pas le repli sur soi, le protectionnisme, l'impasse identitaire mais bien dans une politique articulée autour du renforcement de la solidarité européenne et la poursuite de la décentralisation en faisant des régions le pivot de la politique territoriale.

Bien que nous contestions le qualificatif de « volontaire » de ce projet de budget, nous rappelons qu'il demeure prudent et responsable. Son impact reste toutefois très limité faute de marges de manœuvre conséquentes.

Aussi, les caractéristiques générales du projet de budget 2012 du CR sont, à notre avis, bien analysées dans le projet d'avis.

Toutefois outre la nécessité d'assurer les investissements nécessaires sur ses cœurs de compétences, dans la formation professionnelle, dans les infrastructures la CFDT souhaite développer ici trois points qui nous semblent fondamentaux pour relancer la dynamique de la décentralisation à laquelle nous tenons tant.

#### **- Coordonner l'action des grandes collectivités sur les territoires et les bassins d'emplois pour rendre plus efficaces les moyens humains et financiers pour l'action publique.**

En s'appuyant sur ses divers schémas régionaux fait en concertation, dans un contexte difficile pour les finances publiques, la région nous semble tout à fait légitime à assumer le rôle de chef de file et de coordination des grands exécutifs régionaux, en particulier ceux des départements et de la métropole Toulousaine, sur les grands enjeux régionaux.

Face à la crise qui touche tous nos concitoyens, l'argument institutionnellement fondé de « non tutelle d'une collectivité sur une autre » nous semble désuet et conjoncturellement dépassé sur le terrain de l'action locale et territoriale.

- **Soutenir la démocratie participative locale.** En contrepartie d'un renforcement des subventions qui leur sont octroyées, demander expressément aux conseils de développement des Pays et d'Agglos, de prendre en charges les enjeux locaux de l'économie, de l'emploi, du dialogue social territorial, en lien avec le service public de l'emploi et les maisons communes emplois formation. La région doit réinventer les comités locaux de l'emploi qui, dans un passé récent, ont démontrés leur efficacité dans certains bassins d'emplois confrontés à d'importantes mutations industrielles (Comminges, Albi Carmaux, Castres-Mazamet...).

- **Réformer réellement la fiscalité nationale d'abord et locale** ensuite afin de retrouver un impôt juste et progressif donnant notamment des marges de manœuvre aux assemblées régionales.

Au-delà de ces remarques de fond, le **groupe CFDT approuve le contenu de l'avis et le votera.**

Je vous remercie de votre attention.

## EXPLICATION DE VOTE POUR LE GROUPE SOLIDAIRE

---

### Présentée par Monsieur Christian TERRANCLE

Monsieur le Président du Conseil Régional,  
Monsieur le Président du Conseil Economique, Social et Environnemental Régional  
Mesdames et Messieurs les Conseillers,  
Mesdames, Messieurs,

#### **La démocratie sociale enfin reconnue par une lutte de tous les instants**

*Solidaires en Midi-Pyrénées* entre enfin dans cette instance en cette année 2011 qui s'achève. Mais que la lutte que nous avons du mener pour en arriver là aura montré combien la démocratie sociale pouvait être bafouée par les représentants de l'État sous le regard parfois bienveillant d'aucuns qui se reconnaîtront sans doute dans nos propos.

Nous pensions qu'il y aurait un représentant de l'État ce qui nous aurait donné l'occasion de demander à nouveau la plus grande transparence au représentant de l'État dans la détermination du nombre de sièges de chaque organisation syndicale au sein du CESER Midi-Pyrénées.

L'occasion aussi de lui rappeler qu'en refusant d'abord et en repoussant ensuite la reconnaissance d'une légitimité tirée des urnes et d'une présence incontestable de *Solidaires* dans le paysage social de Midi-Pyrénées et en niant les prises de position des juridictions administratives dont le Conseil d'État, ce n'est pas seulement une organisation qui a été méprisée, ce sont les femmes et les hommes qui militent pour elle et surtout celles et ceux qui lui font confiance aux élections professionnelles dans les entreprises et les administrations.

D'aucuns auront voulu, jusqu'à ces derniers jours et pas plus tard que ce matin, diaboliser *Solidaires en Midi-Pyrénées* et ses modes d'actions. Autant vous le dire, d'une part nous sommes d'autant plus fiers de représenter un syndicalisme de lutte que la période que nous vivons n'offre guère d'autre issue et d'autre part c'est toujours par la lutte que nous avons été contraints de parcourir le chemin qui nous mène jusqu'à cette tribune. Autant ne pas s'étonner de notre pugnacité et autant prendre conscience, enfin, que la démocratie ne se galvaude pas.

#### **Des valeurs que nous défendrons quelles que soient les adversités**

*Solidaires* revendique de porter la lutte comme un moyen de défendre les salarié(e)s et leurs revendications et de faire progresser notre volonté de transformation sociale de notre société. *Solidaires* agit et agira pour réduire les inégalités économiques et sociales, pour permettre l'élévation du niveau de vie du plus grand nombre et prioritairement des plus démunis, pour améliorer les acquis sociaux.

*Solidaires* revendique le droit à l'emploi, s'inscrit dans une démarche d'égalité entre les hommes et les femmes, et défend l'idée que l'intérêt général doit être garanti par une meilleure répartition des richesses et des services publics au service des citoyens. Ceci dans

une Europe et un Monde qui doivent prendre en compte les enjeux environnementaux et doivent être solidaires pour assurer la paix et le respect des différences.

C'est au travers de cette « grille de lecture » que nous entrons au CESER Midi-Pyrénées avec la volonté de débattre, de proposer, de critiquer et d'agir. Mais notre organisation et ses représentants devront y être respectés et les moyens devront leur être donnés pour qu'ils exercent leur mandat sans exclusive et sans à priori dans toutes les instances où ils siégeront.

Ce ne sera malheureusement pas le cas pour cette séance majeure du CESER parce que la décision si tardive du représentant de l'État nous aura empêchés d'avoir les éléments nécessaires à l'analyse et au débat.

### **Un vote en responsabilité malgré la mise à l'écart de *Solidaires***

Dans ces conditions la logique voudrait que nous ne prenions pas part aux votes de cette séance afin de marquer notre mise à l'écart des travaux préparatoires et des capacités d'amendement des avis qui nous sont soumis. Cependant :

Parce que nous tenons à marquer cette première présence de *Solidaires* dans cette instance  
Parce qu'au Conseil Régional qui nous soumet son budget pour avis, des élu(e)s n'ont pas soutenu cet ostracisme et ont au contraire défendu le respect de la démocratie sociale  
*Solidaires en Midi-Pyrénées* participera aux différents votes mais en s'abstenant.

Ceci étant, l'absence d'information et de temps pour étudier le projet de budget de la région ne nous empêche pas d'avoir une réflexion sur la situation économique et politique de notre région.

### **Midi-Pyrénées, une région qui n'échappe pas aux méfaits de la logique néolibérale**

Les orientations politiques du gouvernement et de nombre de ses « partenaires » servent un dessein : installer une rigueur et une austérité permanentes qui, faisant pression sur les finances publiques, feront le lit du secteur marchand sur le dos de l'action publique. Elle vise tout autant à saper la capacité d'effectuer démocratiquement des choix collectifs.

La crise n'a donc pas remis en cause les orientations néolibérales pourtant mises en échec : elle a été volontairement utilisée pour installer un ordre libéral qui bénéficiera, de plus, d'une hyper protection politique et juridique avec, notamment, le pacte pour l'euro, le semestre européen et la fameuse « règle d'or ».

Dans ce contexte, les collectivités locales sont d'autant plus étranglées par une situation sociale locale dégradée, le poids des transferts de l'État et une fiscalité confisquée et injuste.

Le risque peut dès lors être grand que toute orientation politique locale se retrouve sous la contrainte de la loi du marché, d'autant plus dans une région qui dépend d'un côté d'une quasi mono-industrie, l'aéronautique et se situe par ailleurs dans un « grand sud » au destin plutôt voué au tourisme, à la villégiature et à une agriculture en souffrance.

Cette situation conduit à une hyper concentration qui est source de nombreux dangers qui guettent d'un côté les populations de la métropole confrontées aux difficultés de se loger et de vivre et de l'autre les populations situées hors de ces axes et confrontées à des désertifications de l'emploi et un affaiblissement de plus en plus marqué des structures publiques (administrations, transports, santé...) qui les isole et les affaiblit.



Pour *Solidaires* une autre politique est possible et cette dette dont on nous étouffe est d'autant moins celle des populations dans un monde dans lequel les milliardaires sont passés d'un millier en 2010 à plus de 1200 en 2011 et dans un pays où la progression constante de la richesse par habitant depuis 1950 masque mal l'injustice de sa répartition.

C'est, en effet, vers les plus riches que toutes les politiques ont été axées depuis des années, particulièrement la politique fiscale :

- en matière d'impôt sur les revenus si l'on rétablissait les taux et le barème de 2000 ce sont 15 milliards d'€ annuels qui seraient récupérés ;
- si l'on ramenait les niches fiscales des particuliers à leur niveau de 2000 le budget récupérerait 38 milliards d'€ supplémentaires ;
- toujours au chapitre des niches fiscales, celles qui ont été instituées au profit des sociétés sont de l'ordre de 66 milliards d'€ annuels

En trois exemples seulement la démonstration est faite que près de 120 milliards d'€ pourraient être récupérés et redistribués aux populations sans parler de la fraude fiscale qui est estimée à plus d'un milliard d'euros pour le seul département de Haute Garonne soit quasiment le budget de la région Midi-Pyrénées qui nous est présenté.

Or, au prétexte de la crise, le gouvernement fait payer aux salarié(e)s des milliards de taxes supplémentaires, détruit toutes les solidarités, particulièrement celles qui sont assurées par l'ensemble des services publics et abuse de toutes les peurs.

*Solidaires* revendique une réorientation de l'économie vers la satisfaction des besoins sociaux fondamentaux, dans le respect des impératifs écologiques. Des solutions existent pour permettre, notamment avec un changement radical de politique fiscale et sociale, de changer la société.

La région Midi-Pyrénées n'échappe pas à cette politique néolibérale et c'est donc dans un contexte particulièrement hostile qu'est bâti ce budget. Il doit d'autant plus porter la marque de ses différences et de sa volonté de corriger autant qu'il peut le faire les effets d'une politique gouvernementale qui insulte le présent autant qu'elle hypothèque l'avenir.

*Solidaires* n'a malheureusement pas été mis en situation de juger si le budget de notre région allait réellement dans ce sens. Mais sachez pour conclure et le rappeler que nous rechercherons inlassablement ce sens au travers de la « grille de lecture » de nos valeurs et de nos revendications. Nous le ferons dans un esprit constructif mais aussi dans un esprit combatif parce que le passé nous a appris qu'au CESER comme ailleurs, *Solidaires* devait en passer par la lutte pour faire entendre la voix de celles et ceux qui lui accordent leur confiance.



## EXPLICATION DE VOTE POUR LA F.C.P.E.

---

### Présentée par Monsieur Pascal ASTRUC

Monsieur le Président du Conseil Régional,  
Monsieur le Président du Conseil Economique, Social et Environnemental Régional  
Mesdames et Messieurs les Conseillers,  
Mesdames, Messieurs,

C'est au nom de la FCPE que j'interviens, sur le projet de budget primitif de la Région Midi-Pyrénées. C'est hier soir à l'issue d'une ultime rencontre entre notre fédération et le Conseil Régional, que cette intervention a été élaborée. Ce projet de budget est le premier depuis 2004 à constituer un renoncement de la Région dans sa politique éducative, le premier où le Conseil Régional ne se revendique plus acteur du principe de gratuité.

Il est important de rappeler le projet éducatif de la FCPE adopté cette année au congrès de Nancy.

#### **La gratuité, est pour nous un grand principe républicain**

« Toutes les activités pédagogiques organisées par l'École entrent dans le champ de l'enseignement et doivent donc être gratuites pour les parents et financées par la solidarité nationale. C'est le cas par exemple des manuels et fournitures scolaires comme des voyages et sorties liés aux projets pédagogiques, ou encore des transports scolaires.

Les frais occasionnés par les stages et périodes de formation en entreprise faisant partie du contenu obligatoire de la formation doivent également être pris en charge par l'État et les collectivités territoriales, de même que l'accès à la culture et aux activités sportives et artistiques de l'ensemble des enfants et des jeunes afin que ne perdurent pas d'inégalités dans ce domaine.

Pour la restauration scolaire et les activités périscolaires, la tarification doit tenir compte des capacités financières de toutes les familles. À défaut de gratuité pour tous, cette tarification doit être différenciée pour s'assurer qu'aucun enfant n'en soit privé. Le montant maximal laissé à la charge des familles ne devrait pas dépasser le coût des denrées alimentaires. » jusqu'à ce jour la FCPE ne s'est jamais positionnée publiquement sur Ordilib, en effet pour nous il s'agit d'un dispositif d'aide au familles destiné au familles de lycéens et d'apprentis, cette politique ne rentre pas dans le cadre ni du projet académique ni des projet d'établissements des lycées elle est hors du champs d'intervention de la FCPE. Le livre est quand à lui indispensable à tout élèves pour suivre sa scolarité.

Nous défendons donc le principe de gratuité constitutionnel actuellement mis en œuvre :

- Dans le Primaire : c'est aux collectivités territoriales de l'assurer (communes)
- Dans les Collèges : Depuis la loi Haby en 1975 qui met en place le collège unique, c'est à l'État d'assurer cette gratuité
- Pour les Lycées : La loi ne le précisant pas, l'ARF (Association des Régions de France) s'est engagée en 2004 à l'assurer et le candidat aux élections régionales et actuel Président du

Conseil Régional Midi-Pyrénées s'est engagé à poursuivre dans cette voie de la gratuité, via le chéquier-lecture pour tous les lycéens ainsi que la bourse de premier équipement pour les élèves des voies technologiques et professionnelles.

Au terme du vote du budget de la Région qui doit avoir lieu le 22 décembre prochain, Midi-Pyrénées serait la première Région de France à valider un renoncement à la gratuité pour tous, au travers de ce recul sur cette mesure phare mise en place en 2004 et réaffirmée en 2010, mesure prise dans le cadre très volontariste de la décision de l'ARF de palier à la déficience de l'Etat dans le financement des lycéens !

Et alors même, rappelons-le, que la participation de la Région à l'achat des livres scolaires via le chéquier-lecture ne représente qu'une part infime de son budget soit environ 0,7% du budget régional !

Les parents d'élèves FCPE réitèrent leur demande à la Région de poursuivre et d'accentuer son engagement vers la gratuité de la scolarité POUR TOUS.

Cet engagement fort des parents se retrouve dans le nombre de signatures (plusieurs centaines) récoltées en quelques heures dans la pétition lancée hier en plein milieu des vacances de fin d'année.

Alors même que notre système éducatif public et gratuit subit depuis plusieurs années un démantèlement systématique, en primaire comme en secondaire, l'abandon de la promotion du principe de gratuité au travers du chéquier-lecture, par la région Midi Pyrénées, s'attaque à l'un des piliers fondateurs de l'Ecole républicaine de la loi du 16 juin 1881 : la gratuité de l'enseignement.

Les parents d'élèves, déjà fortement mobilisés, exhortent les élus du Conseil Régional à revenir à une politique de défense du service public d'éducation.

## **EXPLICATION DE VOTE POUR R.F.F.**

---

### **Présentée par Monsieur Christian DUBOST**

Monsieur le Président du Conseil Régional,  
Monsieur le Président du Conseil Economique, Social et Environnemental Régional  
Mesdames et Messieurs les Conseillers,  
Mesdames, Messieurs,

En matière de transport, je ne partage pas la réaction de l'avis sur le ferroviaire. Je regrette notamment deux points :

**1** - La Région finance 100% de l'atelier de maintenance des TER. Elle devrait en être propriétaire, ce qui permettrait de constituer un actif en contrepartie de l'investissement nécessaire à la Région.

**2** - La question de la maintenance du réseau est beaucoup plus complexe que l'Avis du CESER ne le laisse croire.

Le 1<sup>er</sup> Collège et moi-même considérons la critique vis à vis de RFF et de la SNCF trop sévère même s'il est effectivement important de prendre correctement en compte l'avis du Conseil Régional pour les conditions de maintenance du réseau.



## EXPLICATION DE VOTE POUR LE PREMIER COLLEGE

---

### Présentée par Monsieur Guy BERNAT

Monsieur le Président du Conseil Régional,  
Monsieur le Président du Conseil Economique, Social et Environnemental Régional  
Mesdames et Messieurs les Conseillers,  
Mesdames, Messieurs,

Mon intervention n'a pas pour but de reprendre tout le projet d'Avis que nous partageons ; mais d'éclairer d'un autre regard certains points.

Le budget lui-même - ou la dotation d'État - est identique à 2011. Cela ne veut pas dire que les impôts ont baissé en France, mais que les cartes sont redistribuées entre les Collectivités Territoriales. Prenons en acte.

Regardons de plus près les grands axes du budget.

#### **L'éducation, la formation et l'enseignement supérieur : 37 % du budget.**

Le Conseil Régional termine les programmes en cours. Il s'engage sur des mesures concrètes pour aider les jeunes (Carte jeune, portemonnaie sport, chèque lecture, pass mutuel). Toutes ces mesures concrètes pour aider les jeunes, mais restons comme c'est le cas, vigilants sur les conditions de ressource des familles.

#### **Le développement durable et les transports : 27% du budget**

On ne peut que se féliciter du Plan Rail qui se termine. Nous regrettons que dans l'avis, le propos sur le TER soit partial et orienté. Nous ne le partageons pas cela a été dit. Une urgence se fait jour : celle de la LGV Bordeaux Toulouse, dans les délais prévus. Ne manquons pas le train si je peux dire. Ne soyons pas doctrinaire et utopiste, étudions toutes les pistes pour réaliser ce projet dans l'immédiat.

#### **L'économie, L'emploi et la recherche : 11% du budget.**

C'est Insuffisant. Les mesures pour la recherche et l'innovation vont dans le bon sens. Pour nous, il n'y a pas un fléchage franc sur l'économie. Il faut faire des choix et des priorités pour développer les PME /PMI, réserves de source d'emplois en Midi-Pyrénées.

Le CESER a fait des propositions qui ne sont pas reprises dans ce budget. Des efforts importants restent à faire pour soutenir l'industrie, l'artisanat et le commerce, en ces temps de crise. Les mesures et les lignes budgétaires existent mais nous pensons qu'il faut regarder de près les taux d'intervention, afin d'augmenter l'impact dans ces secteurs. Les interventions sont très insuffisantes.

Une observation : la Marque Ombrelle « Sud Ouest » doit être intersectorielle pour une meilleure synergie et commune avec l'Aquitaine sans différenciation de région. Vu de Pékin ou San Francisco on n'est pas de trop de deux régions.

L'agriculture a beaucoup souffert de la sécheresse. Toutes les zones n'ont pas été touchées avec la même intensité. Le secteur de l'élevage qui est en grande difficulté attend que soient débloquées rapidement les aides prévues.

Il est urgent d'augmenter les crédits hydrauliques pour faire face aux évolutions climatiques. Mais aussi la gestion de l'eau non agricole va bientôt poser problème, il convient de s'en préoccuper.

On assiste à la montée en puissance des stratégies de promotion du développement durable, c'est une bonne chose. Mais ne profitons pas du schéma Régional de cohérence écologique, du schéma Régional « Air Climat Énergie » pour faire compliqué en anxiogène alors que l'on a besoin de lisibilité et de bon sens. Le rural est en danger face à la zone d'influence de Toulouse. Carcassonne veut rejoindre Toulouse. Il faut que le conseil Régional soit très attentif aux Intercommunalités et aux SCOT seuls outils pour sauver ce qu'il reste. Les SCOT peuvent devenir des Parlements locaux, comme les Pays et mieux encore.

En conclusion ce budget est encore un budget de transition même s'il y a des embryons pour faire une politique volontaire d'investissement et de revitalisation régionale.

Dans ces temps de crise, il faut investir sur l'avenir. Aussi avec Albert Camus, je vous dis : « *La vraie générosité envers l'avenir consiste à tout donner au présent* »



## EXPLICATION DE VOTE POUR LA F.S.U.

---

### Présentée par Monsieur Bernard DEDEBAN

Monsieur le Président du Conseil Régional,  
Monsieur le Président du Conseil Economique, Social et Environnemental Régional  
Mesdames et Messieurs les Conseillers,  
Mesdames, Messieurs,

Si la territorialisation est une question de plus en plus importante, au sujet de laquelle il faut mener la réflexion dans le cadre d'un débat démocratique avec l'ensemble des citoyen-ne-s, elle ne peut être l'unique solution, issue ou autre voie, ni même se présenter comme une solution ou une issue automatique aux problèmes posés à l'échelon national.

Actuellement de nombreuses régions se demandent comment, confrontées à la politique de désengagement de l'Etat menée, depuis deux décennies, dans le cadre de la logique néolibérale par les gouvernements successifs, elles peuvent palier à certaines insuffisances ou disparitions, programmées, de services publics, voire comment elles peuvent se substituer à l'Etat, comme par exemple avec l'idée, reprise par le Conseil Régional de Midi-Pyrénées et rappelée par M. Malvy, de création d'un Service Public régional de la Formation Professionnelle que la FSU récuse.

La plupart de ces régions se lance, c'est le cas de Midi-Pyrénées avec, pour ne citer que quelques uns des secteurs concernés, la Formation, l'Enseignement Supérieur, les Transports,..., dans cette démarche substitutive qui, pour être bien intentionnée, n'en pose pas moins d'énormes problèmes en tranchant, de fait sans débat, de véritables questions de société comme, par exemple, savoir si l'on doit abandonner l'idée que l'Etat ait un rôle à jouer pour assurer l'existence et la pérennité d'un Service Public unifié et égal, et si l'on refuse l'abandon de cette idée, ce qui est le cas de la FSU, s'interroger sur le rôle que l'Etat doit jouer.

Comme l'a rappelé la FCPE en développant des arguments que, pour l'essentiel, nous partageons entièrement, un problème posé concerne le principe de gratuité de l'enseignement public et laïque dont l'organisation est un devoir de l'Etat (comme le stipule la constitution de notre République) et notamment pour le financement des manuels scolaires et d'équipements nécessaires aux lycéen-ne-s dans leurs apprentissages que la région MP, dans sa volonté de palier à la déficience voulue, de l'Etat, veut assumer, mais n'ayant pas les moyens de ses ambitions, soumet, ce financement, à condition de ressource, ce qui amène, de fait, à une remise en cause de ce principe fondamental de l'Ecole publique et laïque qu'est la gratuité.

On peut aussi s'interroger sur l'augmentation de 6% des dépenses de fonctionnement pour les CFA, que nous déplorons, contrairement au soutien apporté à cette mesure par le CESER, d'autant plus que, comme le souligne l'avis, cette augmentation ne se retrouve pas dans les mêmes proportions au niveau des lycées.

Au-delà de cette interrogation, ne pourrait-on pas, d'ailleurs, envisager, puisqu'il est possible de décider de s'émanciper des contraintes des champs de compétences assignés, une telle

émancipation pour refuser tout financement obligatoire, à fortiori s'il ne l'est pas, des établissements privés d'enseignement et de formation.

Ce type de problème se pose encore dans le secteur des transports avec, notamment, le financement de la LGV et de l'ERM, palliant une fois de plus, les manquements de l'Etat et des entreprises publiques nationales, comme l'avis le souligne sans le condamner comme nous l'aurions souhaité en particulier concernant l'utilisation faite, par les entreprises publiques, du Plan Rail pour supprimer 100 emplois comme l'a dénoncée la CGT précédemment.

Enfin la FSU, en cohérence avec son analyse et sa position relative à la logique de l'excellence et à ses avatars, comme l>IDEX, à l'idéologie des compétences, à l'idéologie de l'évaluation et à celle de la concurrence de tous contre tous, qu'elle condamne fermement, et dans la continuité de ses votes concernant l'avis réactif au SRESR et l'avis sur les OB, ne peut que déplorer le soutien, tant du CESER, exprimé dans cet avis, que de la Région, au projet Toulouse IDEX déposé le 8 décembre, que nous jugeons totalement antidémocratique et dangereux pour l'avenir de l'université et de la recherche.

Pour toutes ces raisons, mais aussi relativement aux propositions, suggérées en conclusion, concernant l'appel à l'épargne populaire ou le recours à l'emprunt qui, pour intéressantes qu'elles puissent être sur le fond, ne peuvent se résumer par des formules lapidaires permettant de multiples interprétations, pas toujours convergentes voire contradictoires, et nécessiteraient précisions et longs développements, et bien que nous partagions un certain nombre de constats, analyses, remarques et propositions contenus dans ce projet d'avis sur le budget primitif 2012 de la Région Midi-Pyrénées, **la FSU votera contre ce projet.**

## EXPLICATION DE VOTE POUR LE GROUPE C.F.T.C.

---

### Présentée par Monsieur Gérard CASSAGNE

Monsieur le Président du Conseil Régional,  
Monsieur le Président du Conseil Economique, Social et Environnemental Régional  
Mesdames et Messieurs les Conseillers,  
Mesdames, Messieurs,

Dans la conclusion générale du document présentant le budget primitif 2012, ce budget est présenté comme ambitieux et responsable.

Pour la CFTC, pour avoir les moyens de ses ambitions, il est urgent que les taux de la fiscalité locale soient à nouveau majoritairement décidés par les élus locaux à partir de bases simples et dynamiques. Ceci permettrait de tenir compte de la réalité économique et de la démographie locale. Ce serait également une marque de confiance vis à vis des élus locaux.

L'année 2012 ne s'annonce pas sous les meilleurs auspices et ceci d'autant plus que la fin de ce trimestre et le premier trimestre 2012 sont annoncés en récession.

Cela aura incontestablement des conséquences néfastes sur l'économie, les entreprises, l'emploi et surtout les rentrées fiscales de l'Etat.

En cette période pré-électorale la rigueur risque de s'intensifier, les Etats étant sommés par l'Europe de respecter le pacte économique récemment discuté et agréé par eux. Alors que les sommes allouées par l'Etat aux régions sont prépondérantes pour leur budget, la tentation pourrait être grande que ces dotations étatiques soient au pire amputées, au mieux rognées au nom d'une rigueur uniformément répartie.

Alors que beaucoup de collectivités territoriales, par mimétisme avec l'Etat, sont profondément endettées et, pour certaines ont des emprunts toxiques, force est de constater que la gestion prudente de la Région Midi-Pyrénées lui permet de conserver une certaine marge de manœuvre pour le futur.

En ces temps difficiles, ce budget c'est vrai est à nos yeux responsable.

**Pour le reste la CFTC se retrouve dans le projet d'avis et votera donc pour.**

Je vous remercie pour votre écoute.



# ANNEXES



## I – LES RESSOURCES 2012 DU CONSEIL RÉGIONAL MIDI-PYRÉNÉES

	Total 2011 (BP+DM)	BP 2012
<b>Fiscalité Directe</b>	<b>240 394 000</b>	<b>226 686 000</b>
- CVAE	136 162 000	134 700 000
- IFER	26 510 000	26 986 000
- FNGIR	77 722 000	65 000 000
<b>Fiscalité Indirecte</b>	<b>295 598 226</b>	<b>295 600 000</b>
- TIPP loi de finances	128 598 226	128 600 000
- TIPP régionale modulée	30 000 000	30 000 000
- TIPP "Grenelle"	29 000 000	29 000 000
- Cartes Grises	82 000 000	82 000 000
- Cont. Développement Apprentissage	26 000 000	26 000 000
<b>Compensations fiscales</b>	<b>10 896 263</b>	<b>9 500 000</b>
<b>Dotations de l'Etat</b>	<b>416 485 174</b>	<b>426 280 000</b>
- D.G.F. forfaitaire	228 000 000	228 000 000
- D.G.F péréquation	30 213 174	27 000 000
- D.C.R.,T.P.	52 172 000	65 880 000
- D.G.D résiduelle	14 400 000	13 700 000
- D.R.E.S.	20 700 000	20 700 000
- Dotations Formation professionnelle	38 000 000	38 000 000
- Primes d'apprentissage	33 000 000	33 000 000
<b>Participations</b>	<b>10 500 000</b>	<b>18 500 000</b>
- FNDMA	7 500 000	15 500 000
- Participation Dpt cités scolaires et enseignement supérieur	3 000 000	3 000 000
<b>Ressources diverses liées aux compétences transférées</b>	<b>9 000 000</b>	<b>9 000 000</b>
- FARPI	8 000 000	8 000 000
- 22,5 % EPLEA	1 000 000	1 000 000
<b>Ressources Diverses</b>	<b>49 144 089</b>	<b>43 526 336</b>
- Protocole Golfach	1 700 000	1 700 000
- F.C.T.V.A.	30 100 000	26 000 000
- Remboursements Avances et Prêts	2 900 000	1 937 000
- divers recettes investissement	4 952 015	3 310 000
- divers recettes fonctionnement	9 492 074	10 579 336
<b>Fonds européens</b>	<b>35 059 775</b>	<b>41 073 664</b>
- Sub. Glob. FEDER (2007/2013)	28 000 000	29 000 000
- Sub. Glob. F.S.E. (2007/2013)	5 000 000	10 000 000
- Divers recettes Européennes dont Ass. Techni.	2 059 775	2 073 664
<b>Emprunt</b>	<b>98 106 000</b>	<b>99 834 000</b>
<b>Sous-TOTAL des ressources</b>	<b>1 047 077 527</b>	<b>1 070 166 000</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>1 165 183 527</b>	<b>1 170 000 000</b>

Source : CONSEIL RÉGIONAL MIDI-PYRÉNÉES

Avis - Le Budget Primitif 2012 de la Région Midi-Pyrénées  
Assemblée Plénière du 20 décembre 2011 – CESER Midi-Pyrénées

## II – LES DÉPENSES 2012 DU CONSEIL RÉGIONAL MIDI-PYRÉNÉES

### L'EDUCATION, LA FORMATION ET L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

#### BP 2012

	Crédits pour Affectation	Crédits de Paiement
La politique éducative en faveur des lycées, des jeunes et de leurs familles	202 954 000	172 868 800
L'enseignement supérieur	16 810 000	22 460 000
La formation professionnelle et l'apprentissage	382 470 100	234 798 500
<b>Total</b>	<b>602 234 100</b>	<b>430 127 300</b>

#### BP 2011

	Crédits pour Affectation	Crédits de Paiement
La politique éducative en faveur des lycées, des jeunes et de leurs familles	170 366 000	176 248 000
L'enseignement supérieur	10 220 000	24 670 000
La formation professionnelle et l'apprentissage	211 911 600	228 728 000
<b>Total</b>	<b>392 497 600</b>	<b>429 646 000</b>

### LA RECHERCHE, L'ÉCONOMIE ET L'EMPLOI

#### BP 2012

	Crédits pour Affectation	Crédits de Paiement
La recherche et l'innovation	33 580 500	33 778 000
L'industrie, l'artisanat et le commerce	50 823 000	40 634 500
L'agriculture, l'agro-alimentaire et la ruralité	26 630 000	26 680 000
L'économie touristique et le thermalisme	23 416 500	23 491 000
L'économie sociale et solidaire et les autres actions innovantes	2 310 000	1 870 000
<b>Total</b>	<b>136 760 000</b>	<b>126 453 500</b>

#### BP 2011

	Crédits pour Affectation	Crédits de Paiement
La recherche et l'innovation	28 147 000	23 283 000
L'industrie, l'artisanat et le commerce	53 983 000	42 734 500
L'agriculture, l'agro-alimentaire et la ruralité	26 802 000	24 972 000
L'économie touristique et le thermalisme	25 440 400	24 520 400
L'économie sociale et solidaire et les autres actions innovantes	3 210 000	2 554 000
<b>Total</b>	<b>137 582 400</b>	<b>118 063 900</b>



## LE DÉVELOPPEMENT DURABLE ET LES TRANSPORTS

### BP 2012

	Crédits pour Affectation	Crédits de Paiement
La politique régionale des transports	226 239 000	292 147 000
Climat, énergie, environnement	32 613 000	23 055 000
<b>Total</b>	<b>258 852 000</b>	<b>315 202 000</b>

### BP 2011

	Crédits pour Affectation	Crédits de Paiement
La politique régionale des transports	235 798 900	296 960 000
Climat, énergie, environnement	21 605 500	19 192 500
<b>Total</b>	<b>257 404 400</b>	<b>316 152 500</b>

## L'AMÉNAGEMENT ET L'ANIMATION DU TERRITOIRE, L'EFFORT DE SOLIDARITÉ

### BP 2012

	Crédits pour Affectation	Crédits de Paiement
Les politiques territoriales	42 687 000	31 089 000
Les actions de solidarité	11 312 000	13 336 000
La culture	28 188 100	26 990 000
Le développement et la promotion du sport	17 985 000	13 845 000
Le soutien à la vie et la citoyenneté	5 508 000	6 470 000
L'action européenne et internationale	5 681 500	5 845 500
<b>Total</b>	<b>111 361 600</b>	<b>97 575 500</b>

### BP 2011

	Crédits pour Affectation	Crédits de Paiement
Les politiques territoriales	30 283 500	25 744 500
Les actions de solidarité	22 611 400	13 094 000
La culture	22 116 500	24 330 600
Le développement et la promotion du sport	12 035 000	10 395 000
Le soutien à la vie et la citoyenneté	7 323 000	7 865 000
L'action européenne et internationale	5 982 800	5 888 000
<b>Total</b>	<b>100 352 200</b>	<b>87 308 100</b>

## L'IMPACT DES POLITIQUES RÉGIONALES

### BP 2012

	Crédits pour Affectation	Crédits de Paiement
Prospective, évaluation et performance	488 000	458 000
<b>Total</b>	<b>488 000</b>	<b>458 000</b>

### BP 2011

	Crédits pour Affectation	Crédits de Paiement
Prospective, évaluation et performance	486 500	551 500
<b>Total</b>	<b>486 500</b>	<b>551 500</b>

LES CHARGES DE L'INSTITUTION

BP 2012

I Investissement	AP 2011	CP 2011	AP 2012	CP 2012	CP 11/12
3ème tranche hotel de Région	300 000	3 615 000	0	2 300 000	-36%
Autres investissements - projets informatiques	4 432 000	4 953 000	5 418 000	6 854 000	38%
<b>Total Investissement</b>	<b>4 732 000</b>	<b>8 568 000</b>	<b>5 418 000</b>	<b>9 154 000</b>	<b>7%</b>

II Fonctionnement	AE 2011	CP 2011	AE 2011	CP 2011	CP 10/11
<b>1 L' Administration générale</b>					
Hôtel de Région, annexes et antennes locales fonctionnement		15 893 700		15 604 705	-1,82%
Maintenance informatique		3 971 000		3 774 000	-4,96%
Communication et relations publiques		4 794 300		4 780 000	-0,30%
<b>Total Administration générale</b>		<b>24 659 000</b>		<b>24 158 705</b>	<b>-2,03%</b>

<b>2 Le CESER</b>	<b>60 000</b>	<b>2 309 375</b>	<b>68 000</b>	<b>2 309 000</b>	<b>0%</b>
-------------------	---------------	------------------	---------------	------------------	-----------

<b>3 Le personnel hors ARL (salaires, indemnités, frais de déplacements, missions)</b>		<b>45 077 900</b>		<b>45 233 320</b>	<b>0,3%</b>
Compensation FEDER		-600 000		-600 000	
Personnel lié à la décentralisation		4 250 000		4 250 000	0%
SRI		725 600		716 000	-1,3%
ARL		86 296 000		86 291 000	0,0%
ARL Assurance		302 500		310 000	2%
ARL contrats aidés		899 000		899 000	0%
<b>Total Frais de personnel</b>	<b>0</b>	<b>137 551 000</b>	<b>0</b>	<b>137 699 320</b>	<b>0,1%</b>

III La dette	AP/AE 2011	CP 2011	AP/AE 2011	CP 2011	CP 09/10
Capital		13 000 000		13 167 827	1%
Intérêts		7 350 000		7 168 052	-2%
Frais lignes de trésorerie		150 000		150 000	0%

IV Les interventions	AP/AE 2011	CP 2011	AP/AE 2011	CP 2011	CP 10/11
Fonds d'intervention rapide	330 900	468 200	330 900	468 300	0%
Fonds Régional d'Intervention + MD	4 063 100	4 924 200	4 063 100	4 924 200	0%
<b>Total interventions</b>	<b>4 394 000</b>	<b>5 392 400</b>	<b>4 394 000</b>	<b>5 392 500</b>	<b>0%</b>

Opérations spécifiques	AP/AE 2011	CP 2011	AP/AE 2011	CP 2011	CP 10/11
Non valeur et titres annulés		74 500			-100%
Provisions		0		0	
<b>Total Opérations spécifiques</b>		<b>74 500</b>		<b>0</b>	<b>-100%</b>

<b>DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS</b>		<b>145 363 675</b>		<b>158 282 748</b>	
-------------------------------------	--	--------------------	--	--------------------	--

<b>Total Général (Hors amortissement et dette)</b>	<b>9 186 000</b>	<b>178 554 275</b>	<b>9 880 000</b>	<b>178 713 525</b>	<b>0,09%</b>
--	------------------	--------------------	------------------	--------------------	--------------

Source : CONSEIL RÉGIONAL MIDI-PYRÉNÉES

Avis - Le Budget Primitif 2012 de la Région Midi-Pyrénées  
Assemblée Plénière du 20 décembre 2011 – CESER Midi-Pyrénées

## Évolution des ratios financiers du Conseil Régional Midi-Pyrénées depuis 2001

Les ratios relatifs à la situation financière du Conseil Régional sont fixés par les textes :

- Loi d'orientation n° 92.125 du 6 février 1992 relative à l'administration territoriale de la République
- Décret n° 93.570 du 27 mars 1993

### Population de Midi-Pyrénées prise en compte pour le calcul des ratios.

Budgets primitifs 2001, 2002, 2003, 2004 : **2 551 687 hab.** (recensement 1999)

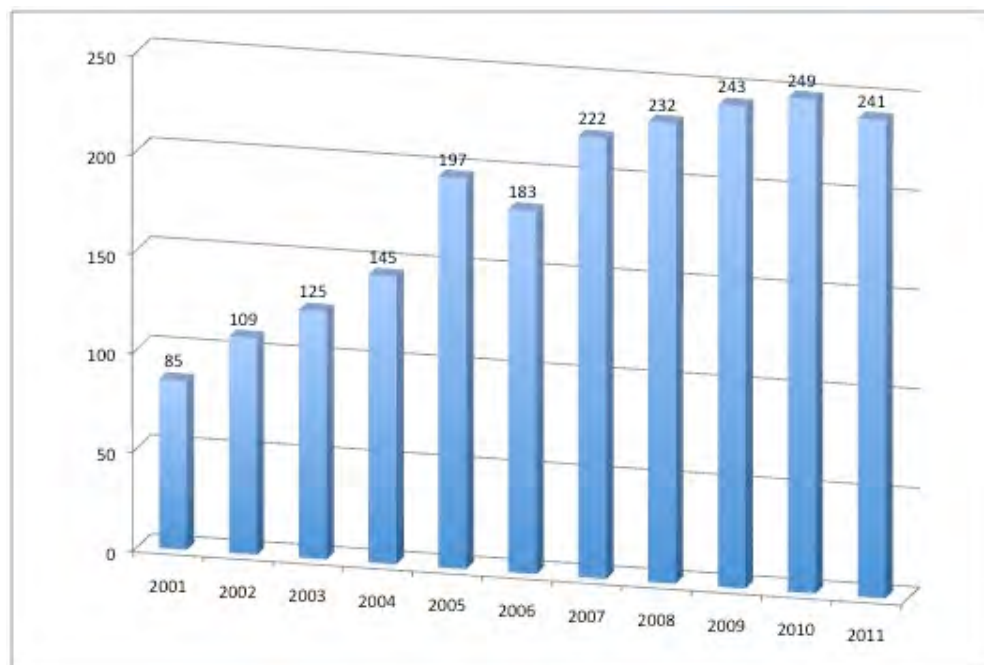
Budgets primitifs 2005, 2006, 2007, 2008 : **2 612 701 hab.** (recensement 2002)

Budget primitif 2010: **2 855 792 hab.** (recensement 2006)

Budget primitif 2011 : **2 890 123 hab.** (recensement complémentaire 2006)

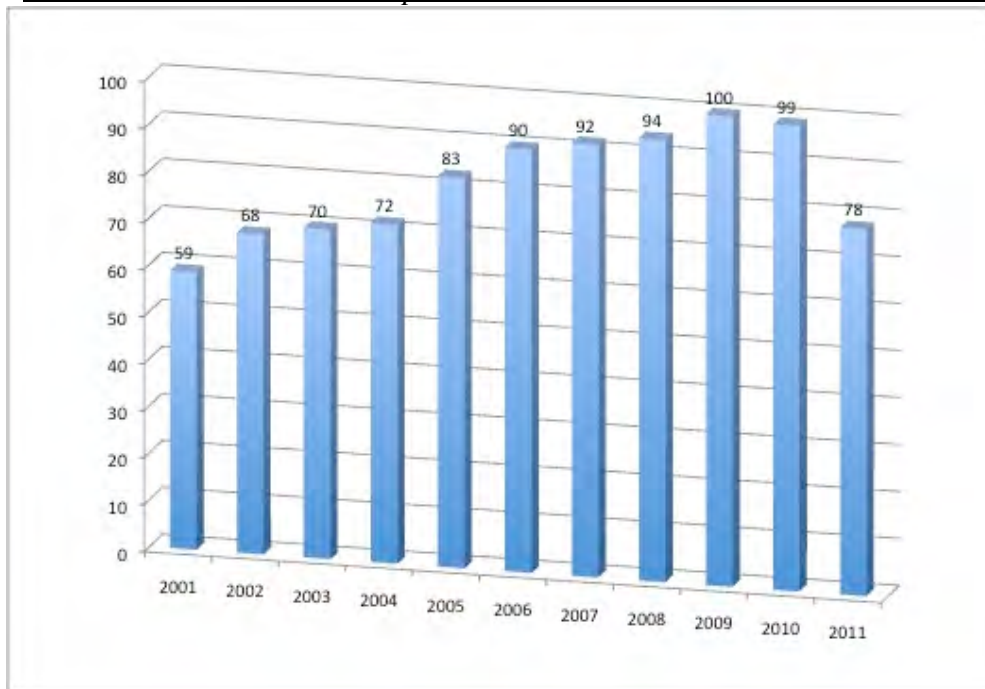
Budget primitif 2012 : **2 918 383 hab.** (données 2011)

### Ratio n° 1 : La mesure du niveau de service rendu



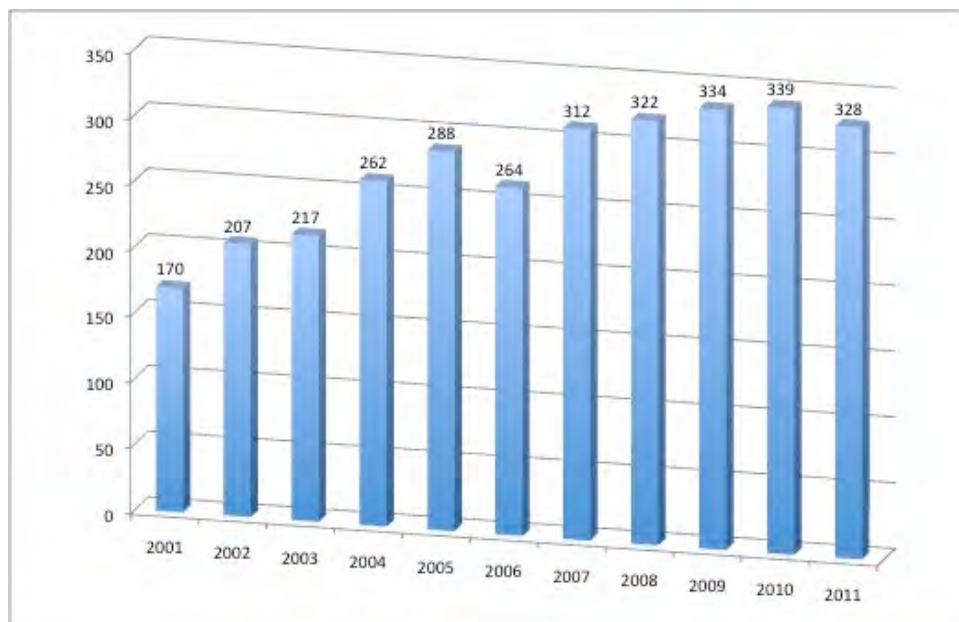
Dépenses réelles  
de fonctionnement  
par rapport à la  
population totale  
*En € par habitant*

*Ratio n°2 : La mesure de l'importance des recettes émanant du contribuable régional*



Produits des impositions directes par rapport à la population  
Hors compensation de l'Etat  
**En € par habitant**

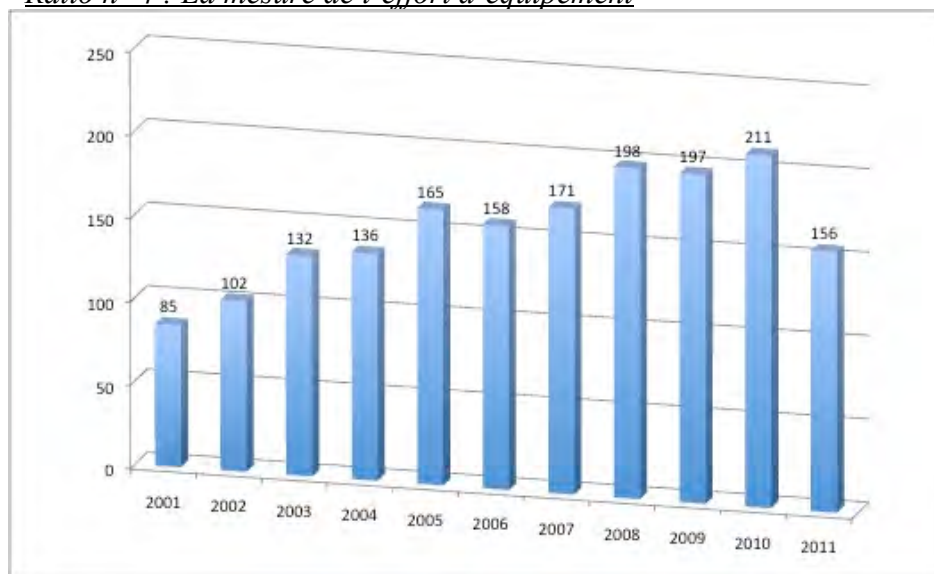
*Ratio n°3 : La mesure des moyens financiers récurrents*



Recettes réelles de fonctionnement par rapport à la population  
**En € par habitant**

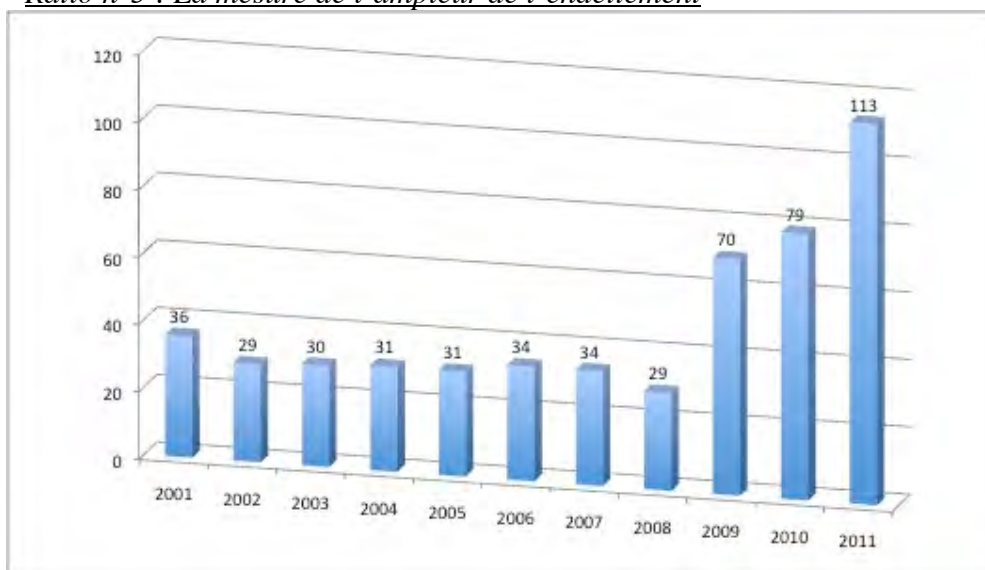


*Ratio n° 4 : La mesure de l'effort d'équipement*



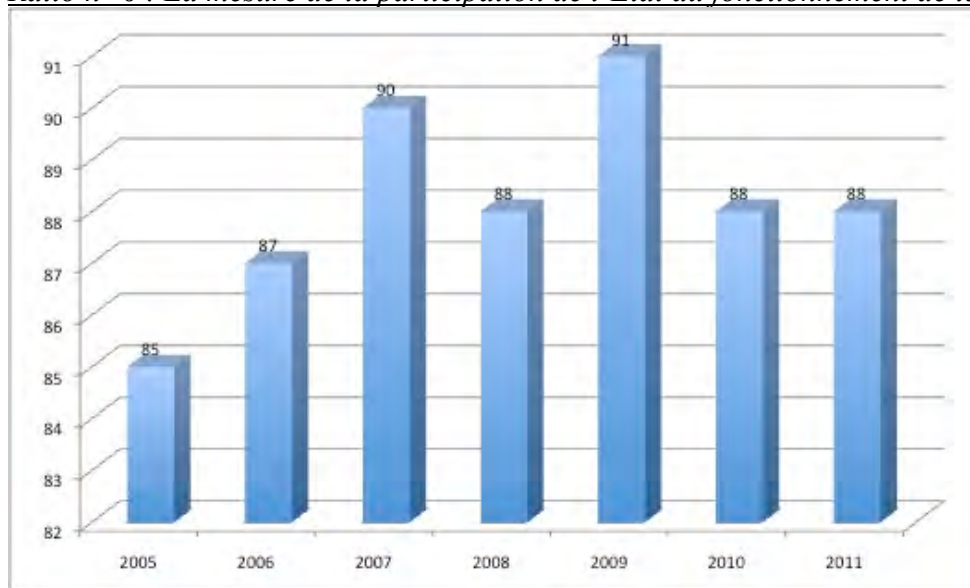
Dépenses  
d'équipement  
brut par rapport à  
la population  
Dépenses réelles  
d'investissement  
hors  
remboursement  
de la dette en  
capital  
**En € par habitant**

*Ratio n°5 : La mesure de l'ampleur de l'endettement*



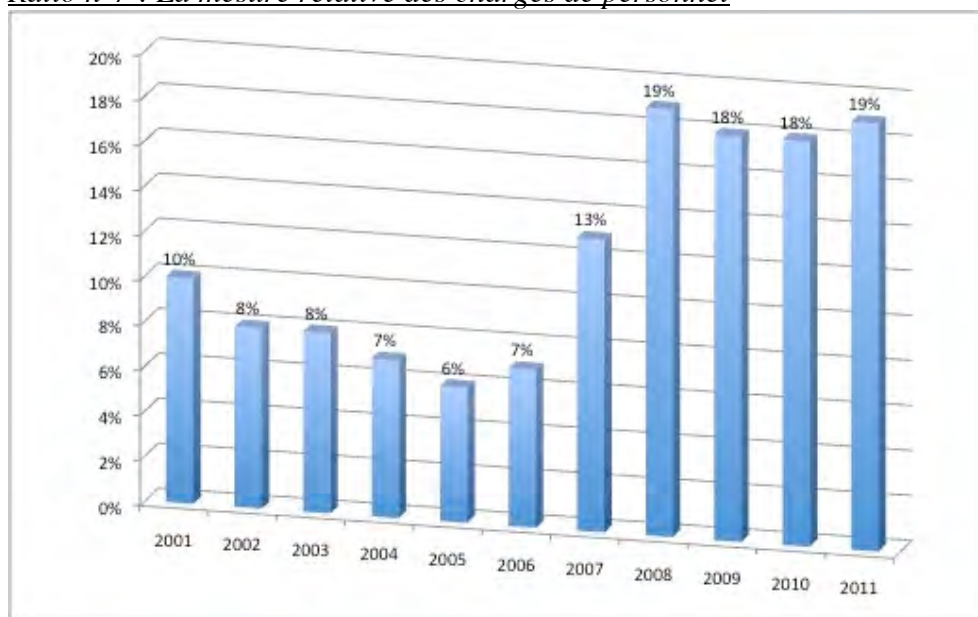
Encours de la  
dette par rapport  
à la population  
**En € par  
habitant**

*Ratio n° 6 : La mesure de la participation de l'Etat au fonctionnement de la Région*



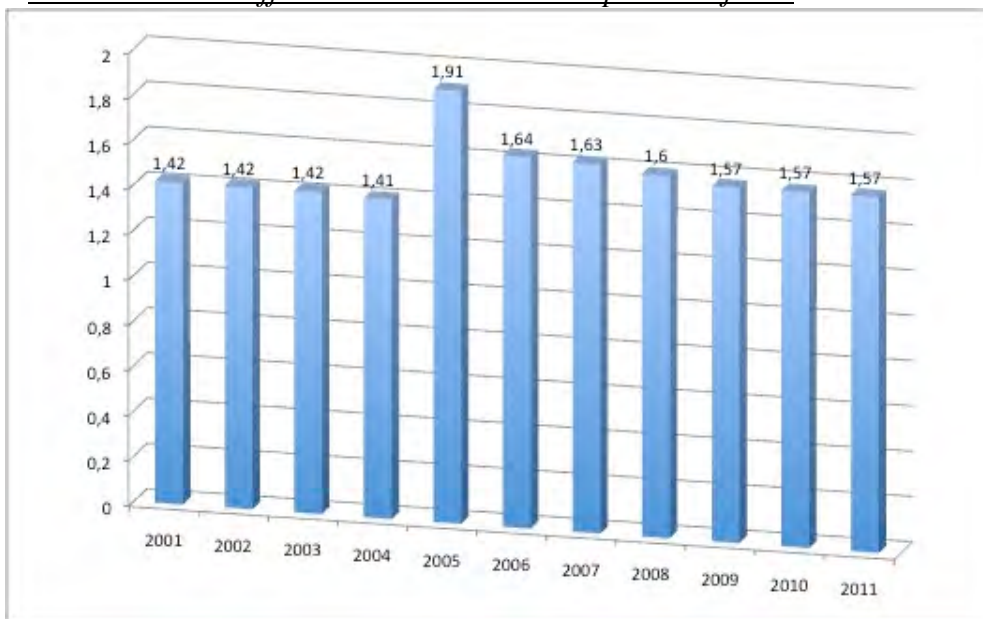
Dotation globale de fonctionnement par rapport à la population  
**En € par habitant**  
Ratio calculé à partir de 2005 seulement

*Ratio n°7 : La mesure relative des charges de personnel*



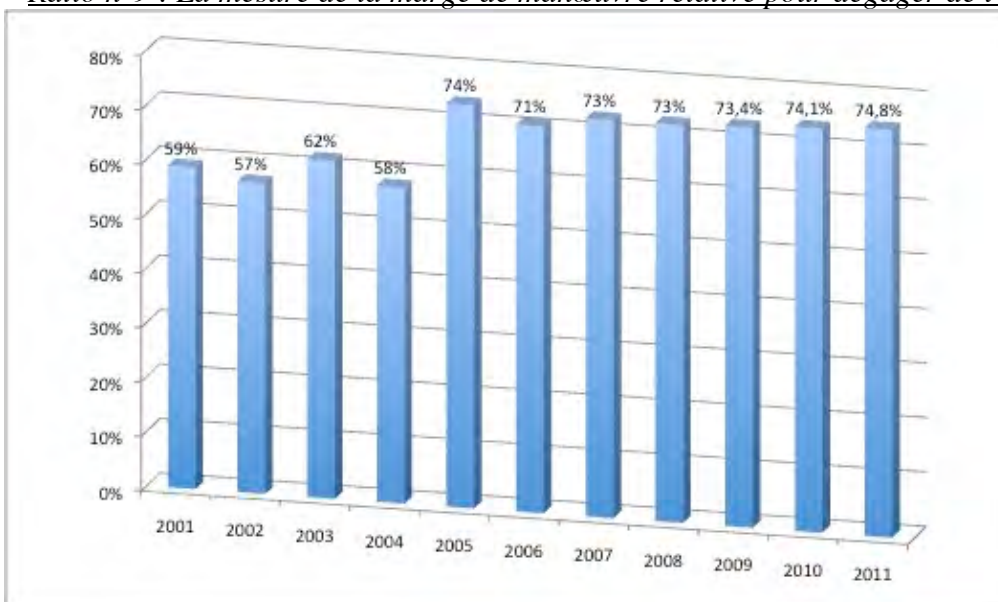
Dépenses de personnel par rapport aux dépenses réelles de fonctionnement  
**En pourcentage**

*Ratio n°8 : Le coefficient de mobilisation du potentiel fiscal*



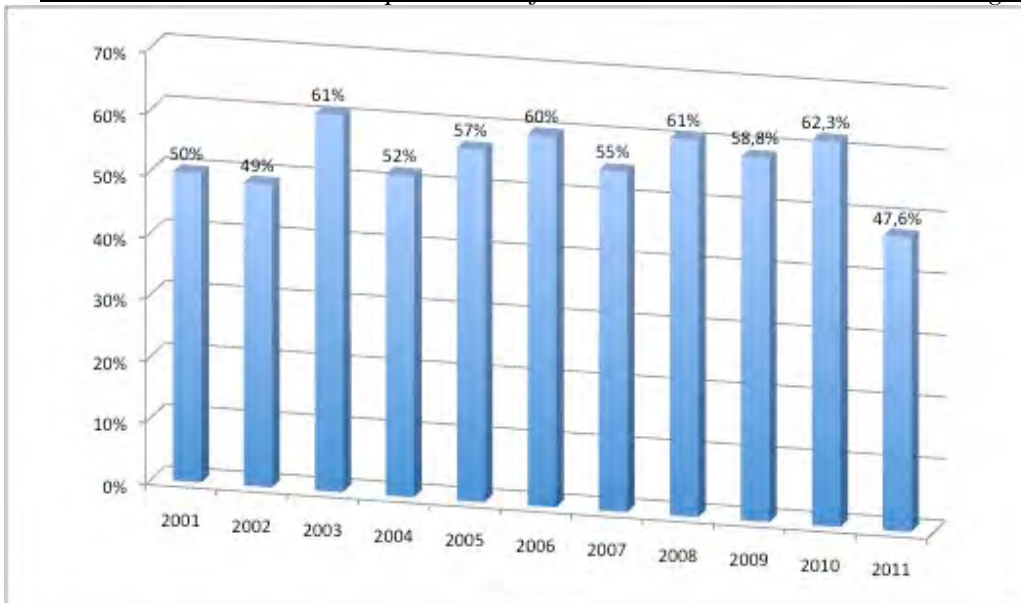
Produit des contributions directes par rapport au potentiel fiscal Calculé à partir des taux moyens pondérés des régions métropolitaines (hors Corse et Ile-de-France) Établi sur la base de la fiche de la répartition de la DGF de l'exercice N-1, sur la base des informations N-2

*Ratio n°9 : La mesure de la marge de manœuvre relative pour dégager de l'autofinancement*



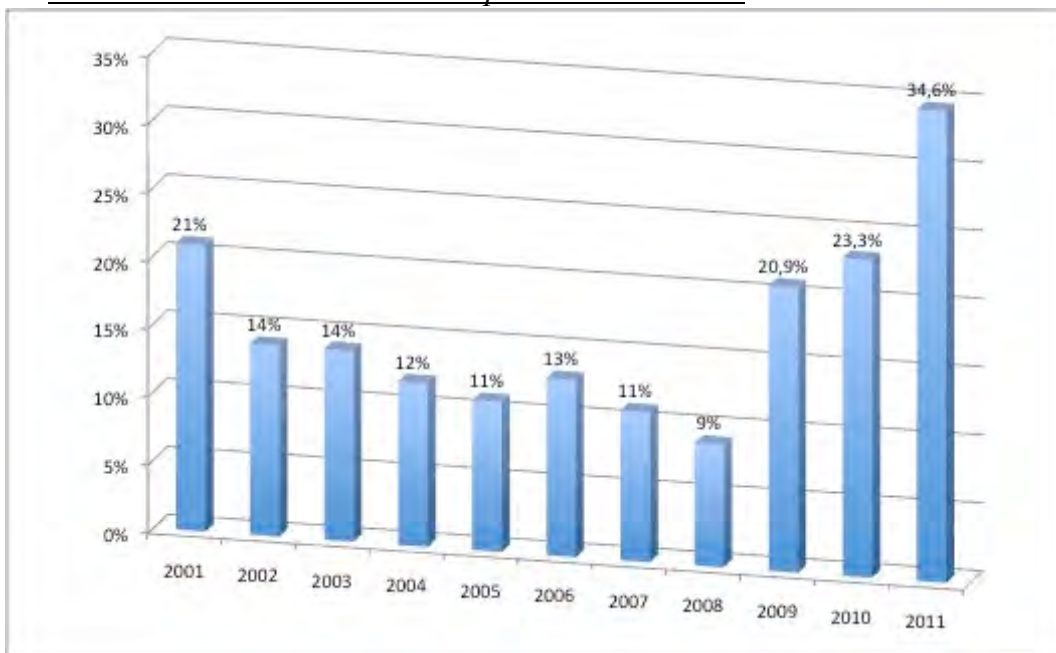
Dépenses réelles de fonctionnement et remboursement annuel de la dette en capital par rapport aux recettes réelles de fonctionnement **En pourcentage**

*Ratio n°10 : La mesure du poids relatif de l'investissement au sein du budget*



Dépenses  
d'équipement  
brut par rapport  
aux recettes  
réelles de  
fonctionnement  
**En  
pourcentage**

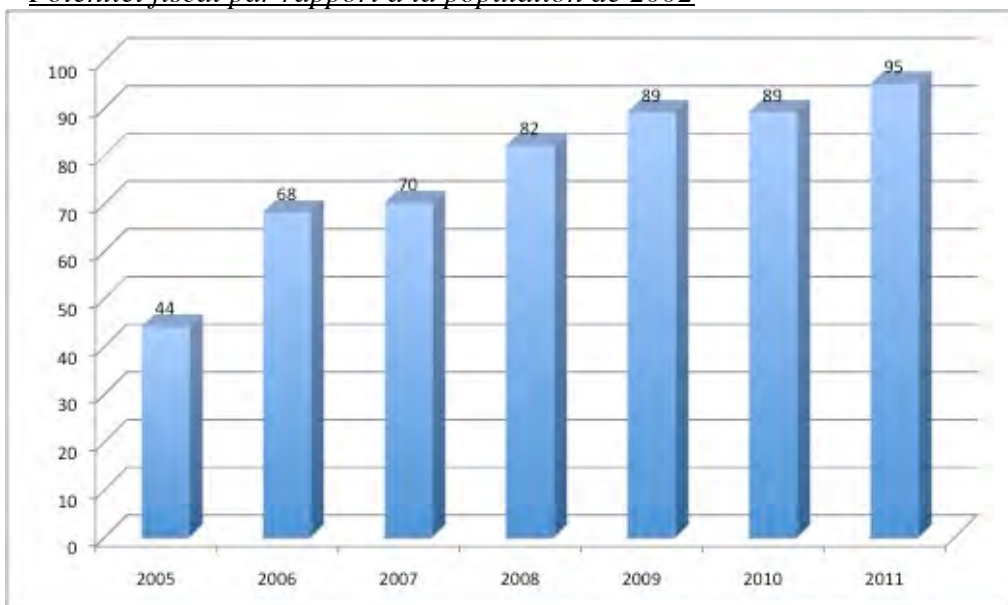
*Ratio n°11 : La mesure volumétrique de l'endettement*



Encours de la  
dette par rapport  
aux recettes  
réelles de  
fonctionnement  
**En pourcentage**



*Potentiel fiscal par rapport à la population de 2002*



Potentiel fiscal  
par rapport à la  
population de  
2002  
Non  
communiqué en  
métropole selon  
la DGCL (N-2)  
***En € par  
habitant***



# GLOSSAIRE

## A

<b>ADEFPAT</b>	Association pour le Développement Et la Formation du Pays Aveyronnais et Tarnais
<b>ADEME</b>	Agence De l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie
<b>ADEPFO</b>	Association pour le Développement des Pyrénées par la Formation
<b>AE</b>	Autorisation d'Engagement
<b>AFPA</b>	Association pour la Formation Professionnelle des Adultes
<b>AIO</b>	Accueil, Information, Orientation
<b>ANPE</b>	Agence Nationale pour l'Emploi
<b>AP</b>	Autorisations de Programme
<b>ARF</b>	Association des Régions de France
<b>ASSEDIC</b>	ASSociation pour l'Emploi Dans l'Industrie et le Commerce
<b>AVAMIP</b>	Agence de VALorisation de la recherche en MIDi-Pyrénées

## B

<b>BP</b>	Budget Primitif
-----------	-----------------

## C

<b>CA</b>	Crédits pour Affectation
<b>CGCT</b>	Code Général des Collectivités Territoriales
<b>CIBC</b>	Centre Interinstitutionnel de Bilan de Compétences
<b>CLTR</b>	Crédit Long Terme Renouvelable
<b>CMU</b>	Couverture Médicale Universelle
<b>CNAM</b>	Conservatoire National des Arts et Métiers
<b>COFACE</b>	Compagnie Française d'Assurance pour le Commerce Extérieur
<b>CPER 2000-2006</b>	Contrat de Plan Etat-Région 2000-2006
<b>CPER 2007-2013</b>	Contrat de Projets Etat-Région 2007-2013
<b>CROS</b>	Comité Régional Olympique et Sportif
<b>CROUS</b>	Centre Régional des Oeuvres Universitaires et Scolaires
<b>CUFR</b>	Centre Universitaire de Formation et de Recherche

## D

<b>DGCL</b>	Direction Générale des Collectivités Locales
<b>DM</b>	Décision Modificative
<b>DRAF</b>	Direction Régionale de l'Agriculture et de la Forêt
<b>DRDJS</b>	Direction Régionale et Départementale de la Jeunesse et des Sports

## E

<b>EHPAD</b>	Établissement Hébergement Personnes Agées Dépendantes
<b>ENT</b>	Environnement Numérique de Travail
<b>EPCI</b>	Établissement Public de Coopération Intercommunale
<b>EPA</b>	Etablissement Public Administratif

## F

<b>FEDER</b>	Fonds Européen de Développement Régional
--------------	--

**FIER** Fonds d'Intervention Economique Régional  
**FISO** Fonds d'Investissement Social  
**FNDMA** Fonds National de Développement et de Modernisation de l'Apprentissage  
**FSE** Fonds Social Européen

## **G**

**GRETA** GRoupement d'ETAbliissements publics locaux d'enseignement

## **H**

**HLM** Habitation à Loyer Modéré

## **I**

**ICSI** Institut pour la Culture de la Sécurité Industrielle

**IUT** Institut Universitaire de Technologie

## **L**

**LGV** Ligne Grande Vitesse

**LMD** Licence-Master-Doctorat

**LRU** loi relative aux Libertés et Responsabilités des Universités

## **M**

**MCEF** Maison Commune Emploi Formation

## **O**

**OGM** Organisme Génétiquement Modifié

## **P**

**PDMI** Plan de Développement et de Modernisation des Itinéraires

**PIB** Produit Intérieur Brut

**PNR** Parcs Naturels Régionaux

**PPP** Partenariat Public Privé

**PRDF** Plan Régional de Développement des Formations Professionnelles

**PRES** Pôle de Recherche et d'Enseignement Supérieur

**PRFP** Programme Régional de Formations Professionnelles

## **R**

**RFF** Réseau Ferré de France

## **S**

**SIQO** Signe d'Identification de la Qualité et de l'Origine

**SNCF** Société Nationale des Chemins de Fer français

**SRADT** Schéma Régional d'Aménagement et de Développement du Territoire

**SRDE** Schéma Régional de Développement Economique

**SRDTL** Schéma Régional de Développement du Tourisme et des Loisirs

**SRI** Service Régional de l'Inventaire

**SRIT** Schéma Régional des Infrastructures et des Transports

<b>T</b>	
<b>TER</b>	Train Express Régional
<b>TFB</b>	Taxe Foncier Bâti
<b>TFNB</b>	Taxe Foncier Non Bâti
<b>TIC</b>	Technologies de l'Information et de Communication
<b>TIPP</b>	Taxe Intérieure sur les Produits Pétroliers
<b>TOS</b>	Techniciens et Ouvriers de Service
<b>TP</b>	Taxe Professionnelle
<b>V</b>	
<b>VIE</b>	Volontariat International en Entreprise